



Investir dans les populations rurales

Burundi

Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi

Rapport partiel de supervision

Dates de mission: 30/10/2023 - 03/11/2023

Date du document: 04/12/2023

Identifiant du projet 2000001145

Numéro du rapport: 6696-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Sigles et acronymes

AGR	Activité génératrice de revenus
BIF	Franc burundais (monnaie nationale)
BNDE	Banque nationale pour le développement économique
BRB	Banque de la République du Burundi (Banque Centrale)
CA	Conseil d'Administration
CP	Comité de pilotage
CTAS	Conseiller Technique chargé des Affaires Sociales
CTD	Conseiller Technique chargé du Développement communal
DAO	Dossier d'appel d'offres
DRF	Demande de remboursement de fonds
EJR	Emploi des jeunes ruraux
FALS	Système d'apprentissage interactif financier
FAN	Foyer d'apprentissage nutritionnel
FARN	Foyer d'apprentissage et de réhabilitation nutritionnelle à base communautaire
FENACOBU	Fédération Nationale des Coopéc du Burundi
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
GALS	<i>Gender action learning syste</i>
GCS	Groupe de caution solidaire
IMF	Institution de microfinance
MINEAGRIE	Ministère de l'Environnement, de l'agriculture et de l'élevage
ONG	Organisation Non-Gouvernementale
OP	Organisation de producteurs
PAIFAR-B	Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale du Burundi
PAIVA-B	Programme d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi
PPM	Plan de passation de marchés
PRODEFI	Programme de développement des filières
PROPA-O	Projet pour accélérer l'atteinte de l'OMD 1-c
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RAF	Responsable administratif et financier
RIM	Réseau des institutions de Microfinance
RSE	Responsable de suivi-évaluation
SA	Société Anonyme
SE	Suivi-évaluation
SECAP	Social, environmental and climate assessment procedures
SNIF	Stratégie nationale d'inclusion financière
SMRO	Système de mesure des résultats opérationnels
SSE	Système de suivi-évaluation
UFCP	Unité de facilitation et de coordination du projet
UFCR	Unité de facilitation et de coordination régionale
USD	Dollar des Etats-Unis d'Amérique

A. Aperçu du projet

Région:	Afrique orientale et australe	Niveau de risque du projet:	Pas à risque
Pays:	Burundi	Catégorie environnementale et sociale:	Modérée
Nom du projet:	Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi	Classification du risque climatique (PESEC):	Modérée
N° du projet:	2000001145	Institution chargée de l'exécution:	IFAD
Type de projet:	Crédit et Services Financiers	Institution chargée de la mise en oeuvre:	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
Chargé de Programme Pays:	Dagmawi Habte-Selassie		
Coordonnateur du projet:	Callixte Masabo		
Zone du projet:	couverture nationale		

Date d'approbation:	02/09/2017	Date de réception du dernier rapport d'audit:	28/12/2022
Date de signature:	03/10/2017	Date de la dernière mission de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	03/11/2023
Date d'entrée en vigueur:	29/01/2018		
Date d'éligibilité aux décaissements:	14/05/2018	Nombre de missions de supervision/d'appui à la mise en oeuvre:	9
Date du premier décaissement:	22/05/2018		
Date de la revue à mi-parcours:	31/10/2022	Nombre de prolongations:	0
Date d'achèvement prévue:	31/03/2025	Délai d'entrée en vigueur:	4 mois
Date d'achèvement actuelle:	31/03/2025		
Clôture financière:	Pas encore disponible		

Financement total du projet

Répartition du financement FIDA	Debt Sustainability Framework	\$19,379,100
	Debt Sustainability Framework	\$24,935,000
Répartition du financement national	National Government	\$2,605,000
	Beneficiaries	\$2,126,000
	Other Local	\$8,945,000
Répartition du cofinancement		
Financement total du projet:		\$57,990,100

Mission en cours

Dates de mission:	30/10/2023 - 03/11/2023
Jours sur le terrain:	1
Composition de la mission:	Habte-Selassie, Dagmawi Directeur Pays et Chef de mission ; Nicolas Syed Coordonnateur technique de la mission ; Louis Ndikumana Spécialiste en finance rurale ; Mohamed Khlass, Gestion financière ; Jaffar Rushigaje, Agronome ; Nathalie Rakotomalala ; consultante en Passation marchés
Lieux visités:	Bujumbura, MFIs

B. Évaluation d'ensemble

Indicateur clé #1	∅	Note	Indicateur clé #2	∅	Note
Probabilité d'atteindre l'objectif de développement		3.96	Évaluation de la performance globale de l'exécution		3.92

Efficacité en matière de développement	4	Gestion du projet	4
Efficacité	4	Qualité de la gestion du projet	4
Ciblage et portée	4	Gestion des savoirs	5
Égalité des sexes et participation des femmes	4	Utilisation optimale des ressources	4
Productivité agricole	N/A	Cohérence entre le PTBA et les activités menées	3
Nutrition	N/A	Performance du système de suivi-évaluation	4
Adaptation aux changements climatiques	4	Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques	3

Durabilité et transposition à plus grande échelle	4	Gestion et exécution financière	4
Institutions et participation à l'élaboration des politiques	3	Taux de décaissement acceptable	5
Établissement de partenariats	5	Qualité de la gestion financière	4
Capital humain et social et autonomisation	4	Qualité et ponctualité des audits	3
Qualité de l'engagement et retour d'information du groupe cible du projet	4	Fonds de contrepartie	4
Adaptabilité des prestataires de services	4	Conformité avec les clauses des prêts	4
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles	3	Passation des marchés	4
Stratégie de retrait	4		
Potentiel de reproduction à plus grande échelle	4		

Pertinence	5
-------------------	----------

C. Objectifs de la mission et principales conclusions

Contexte et objectif principal de la mission

1. Le Gouvernement de la République du Burundi et le Fonds international de développement agricole (FIDA) ont signé, le 03 octobre 2017, un accord de financement pour la mise en œuvre du PAIFAR-B. Le coût total du projet est estimé à 38,609 millions USD, soit 62,451 milliards BIF (Franc Burundais) dont 24,935 millions USD (64,6% du coût total) sont sur financement du FIDA sous forme de don auxquels s'ajoutent les contributions du Gouvernement de 2,605 millions USD (6,7%), des institutions financières (Institutions de Microfinance (IMF) et banques) de 8,944 millions USD (23,2%) et des bénéficiaires pour un montant de 2,125 millions de USD, soit 5,5% du coût total du projet. Mis en œuvre par le Ministère de l'Environnement, de l'Agriculture, et de l'Elevage (MINEAGRIE) le projet est entré en vigueur le 29 janvier 2018, et se clôturera le 30 Mars 2025.
2. Le projet comprend trois composantes : (i) Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière, (ii) Renforcer l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées et (iii) Coordination du PAIFAR-B.
3. L'objectif global du programme est de contribuer à augmenter les revenus des ruraux pour une réduction durable de leur niveau de pauvreté. L'objectif de développement est de renforcer l'inclusion financière des populations rurales (les producteurs, les Organisations Paysannes (OP), les femmes, les jeunes, les micro-entrepreneurs et les vulnérables), agricoles et non agricoles, en comblant les écarts entre la demande et l'offre en services financiers et non financiers.
4. Le projet dont les activités ont démarré en août 2018, est mis en œuvre dans les zones rurales dans 14 provinces, à savoir Ngozi, Muramvya, Cibitoke, Bubanza, Kayanza, Gitega, Karuzi, Bujumbura Rural, Rumonge, Makamba, Rutana, Ruyigi, Cankuzo et Muyinga.
5. La mission^[1] de supervision partielle du PAIFAR-B a été conjointement réalisée par le Gouvernement du Burundi et le Fonds International de Développement Agricole du 30 Octobre au 03 Novembre 2023. Cette supervision partielle fait suite à la mission de supervision qui a eu lieu en Avril 2023.
6. La présente mission conjointe de supervision partielle a pour objectif de :
 1. Faire le point sur certains aspects spécifiques du projet, notamment :
 1. L'état d'avancement du décaissement de la ligne de crédit ;
 2. L'état de la mise-en-œuvre de la stratégie d'extension
 3. La gestion du projet et la cohérence entre la mise-en-œuvre et le PTBA 2022-2023 ;
 4. L'élaboration des politiques (SNIF et SNEF) et ;
 5. La gestion des ressources naturelles et le respect des normes du PESEC.
 2. Evaluer la qualité de la gestion administrative, financière et comptable du projet
 3. Evaluer la qualité de la passation des marchés
 4. Evaluer l'état de mise-en-œuvre des recommandations de la dernière mission
7. La mission s'est limitée à des rencontres à Bujumbura, et des séances de travail ont été organisées à Bujumbura avec les IMF^[2], le Réseau des Institutions de Microfinance (RIM), la Banque de la République du Burundi (BRB), la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE), et la Confédération des Associations des Producteurs Agricoles pour le Développement (CAPAD), ainsi que des réunions techniques sur des thématiques spécifiques avec le personnel concerné.
8. La mission exprime ses remerciements aux Autorités burundaises et au projet pour l'organisation de la mission et leur participation active. La mission remercie également l'ensemble des partenaires de mise en œuvre, ainsi que les bénéficiaires cibles du projet.
9. ^[2] Les IMF partenaires : Twitezimbere, FENACOBUBU, CECM, CORILAC, WISE et MUTEC.

Principaux accords de mission et conclusions

10. La principale conclusion de cette mission est que la performance du projet est en nette amélioration. Au cours de la mission, le FIDA a noté une amélioration dans la gestion du projet, les taux de décaissement et de mise-en-œuvre des activités, ainsi que dans la passation de marché. Cependant, ils restent encore des efforts à faire dans le contexte de l'élaboration de la SNIF et le suivi du rapportage des crédits octroyé par les IMF.
11. Ainsi, le Gouvernement, le FIDA et l'UFCP se sont accordés sur les actions principales suivantes, en plus d'autres recommandations de cette mission :
 - Signer le contrat avec l'INSBU est attendu au plus tard le 30 Novembre 2023 – cette étape est fondamentale pour la finalisation de la SNIF.
 - Signer les accords-cadres et contrat de prestations avec les 4 IMF restantes (Fenacobu; Twitezimbere ; WISE ; UCODE) et les exhortés à préparer et soumettre les dossiers de refinancement à la BNDE
 - Evaluer les nouvelles IMF qui ont demandé un refinancement, afin d'apprécier leur éligibilité pour l'accès à la ligne de crédit du PAIFAR-B
 - Faire un suivi avec les IMF refinancés dès maintenant afin d'assurer un rapportage adéquat – cet exercice est primordial pour la réussite finale du PAIFAR-B
 - Finaliser la stratégie de retrait en préparation pour l'achèvement du PAIFAR-B.

D. Vue d'ensemble et avancement du projet

12. Dans l'ensemble, le FIDA note que l'état d'avancement de la mise en œuvre des activités du projet a bien évolué depuis la mission d'Avril 2023.
13. En effet, au 15 Octobre 2023, pour un PTBA 2023/2024 de plus de 11 millions USD, les taux d'exécution physique et financière étaient autour de 40%. Considérant que 3.5 mois sur 12 du PTBA se sont écoulés, ces résultats dénotent une importante amélioration comparée à l'année dernière.
14. **Composante 1 : Contribuer à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière.** Au 15/10/2023, les taux d'exécution physique et financière du PTBA 2023/2024 sont, respectivement, de 6% et de 1%. Les taux de réalisation physique et financière cumulée sont estimés, respectivement, à 42% et 28%.
15. L'activité principale sous cette composante concerne l'actualisation de la stratégie nationale d'inclusion financière. La mise à jour de cette stratégie requiert préalablement la réalisation d'une enquête nationale de la demande des services et produits financiers. Il a été convenu lors des missions de supervision précédentes que cette enquête soit confiée, sous le lead de la Banque Centrale, à l'Institut Nationale de la Statistique du Burundi (INSBU) en collaboration avec le Consultant recruté pour la mise à jour de la SNIF. Il s'est avéré que les TdR de l'enquête n'ont pas connu de progrès depuis la dernière mission de supervision principalement pour des raisons de déficit de communication et de fluidité d'échanges d'informations entre les différentes parties prenantes à l'enquête. Après la réalisation de l'enquête, les données ainsi collectées seront intégrées dans la SNIF actualisée.
16. Afin d'avancer sur la finalisation des Termes de référence de l'enquête nationale sur la demande des services financiers, il a été convenu de responsabiliser le consultant de poursuivre les consultations avec l'INSBU et la Banque Centrale dans le but d'intégrer leurs observations et commentaires dans les TdR. Ce draft de TdR sera, par la suite, présenté lors d'une séance de validation regroupant le comité interministériel de mise à jour de la SNIF élargi aux parties prenantes du secteur financier (ABEF, ARCA, ASSUR, RIM, ...), et les partenaires au développement. Une telle session sera également organisée à la fin de l'enquête pour en valider les résultats. Ce sont ces TdR qui seront soumis au FIDA pendant que le Projet PAIFAR B avance avec les négociations de l'offre technique et financière de l'INSBU. Le projet de contrat avec l'INSBU est attendu au plus tard le 30 Novembre 2023.
17. La réalisation de l'enquête constitue une première étape du processus conduisant à la mise à jour de la SNIF. La délégation de pouvoir du Ministère des Finances et de la Planification Economique à la Banque Centrale pour superviser ce processus ne pourrait se limiter à l'étape de l'enquête nationale. Il a été recommandé au PAIFAR B de prendre contact avec le Ministère des Finances et de la Planification Economique et la Banque Centrale pour avoir une compréhension commune de l'intérêt d'aller jusqu'au bout du processus d'actualisation de la SNIF dont l'enquête n'est qu'une première étape. L'échéance de cette étape est fixée au 15 Novembre 2023.
18. Concernant le logiciel de contrôle, suivi et rapportage des IMF, la BRB a finalisé l'implémentation du logiciel Bank Supervision Application (BSA) au sein de la Banque. Il était prévu que les SIG des IMF soient à leur tour paramétrés pour répondre aux exigences de rapportage du BSA. Les IMF continuent d'utiliser le rapportage manuel dans leurs relations avec la BRB. Le PAIFAR B devrait se rassurer de la réussite des tests permettant aux SIG des IMF la production des rapports automatisés selon les formats exigés par le BSA. Avant cette ultime étape, l'implémentation du BSA n'est pas encore complète.
19. Pour ce qui est de la Stratégie Nationale d'Education Financière (SNEF), la feuille de route de cette stratégie vient d'être approuvée et signée par la BRB. Selon cette feuille de route, le PAIFAR B devrait recruter un consultant pour appuyer la Banque Centrale dans l'élaboration de la SNEF. La mise en œuvre de la feuille de route revient au Projet PAIFAR B qui va introduire les requêtes nécessaires au FIDA dès le 15 Novembre.
20. **Composante 2 : Renforcer de l'offre de services financiers en milieu rural pour mieux répondre aux besoins des populations ciblées.** Au 15/10/2023, les taux d'exécution physique et financière du PTBA 2023/2024 sont, respectivement, de 46% et de 43%. Les taux de réalisation physique et financière cumulée sont estimés, respectivement, à 67% et 44%.
21. Parmi les avancées que le Projet a réalisé sous cette composante, il s'agit notamment du volet Mécanisme de financement Inclusif de Crédit avec la signature de (i) accord-cadre avec la BNDE pour la gestion de la ligne de crédit, (ii) contrat de placement avec la BNDE pour la ligne de crédit et (iii) accord-cadre avec trois IMF à savoir la CECM (6.13 Milliards BIF), la MUTEC (2.25 Milliards BIF) et CORILAC (3.6 Milliards BIF) pour un montant global de 11.97 Milliards de BIF.
22. Des contrats cadres pour quatre autres IMF à savoir Fenacobu pour une demande de financement estimée à 8 Milliards de BIF, Twitezimbere pour 1.5 Milliard de BIF, WISE pour 1 Milliard BIF et l'UCODE pour 1.5 Milliards sont en cours d'analyse au PAIFAR B et devraient être clôturés au cours de ce mois de Novembre avec pour échéance le 15 Novembre. L'enveloppe globale de cette ligne de crédit est de 12 Milliards de financement sur la ligne de crédit BNDE.
23. Pour toutes ces IMF bénéficiant de la ligne de financement, celles déjà signées et d'autres en cours de signature, il leur est demandé spécifiquement dans leurs contrats de performance de respecter scrupuleusement l'exigence de rapportage mensuel sous le format contenu dans leurs conventions. Comme avec ce mois d'octobre, les premiers décaissements ont eu lieu et que d'autres devraient intervenir dans les prochaines semaines, il est recommandé au PAIFAR B d'apporter dans les délais requis son appui aux IMF afin d'assurer l'assistance technique nécessaire aux SIG des IMF pour que le rapportage des IMF soient transmis dans les délais et en conformité avec le format requis.
24. La stratégie d'expansion du PAIFAR B en cours avec le PTBA 2023-2024 va également de pair avec l'éligibilité de nouvelles IMF dans le mécanisme de financement Inclusif de Crédit. Après avoir tenu deux ateliers d'informations sur la nouvelle stratégie d'expansion du PAIFAR B, des demandes de nouvelles IMF pour l'accès à la ligne de financement sont parvenues au PAIFAR B.

Une dizaine d'institutions de Micro Finance ont introduit leurs demandes auprès du PAIFAR B pour avoir accès à la ligne de crédit logée à la BNDE.

25. Il est recommandé au PAIFAR B de mener une évaluation technique de ces IMF sur base des critères objectifs et en droite ligne avec les orientations et directives du Projet. Préalablement à l'analyse technique, le PAIFAR devrait solliciter les données financières et ratios prudentiels de ces IMF auprès de la Banque centrale en plus des informations fournies par les IMF. Ces données constitueraient une partie des informations requises pour l'évaluation technique. L'éligibilité des IMF sur la ligne de crédit devrait faire l'objet d'une séance en comité d'analyse réunissant les parties prenantes au Projet, y compris la Banque Centrale, le RIM, le Ministère des Finances, à l'image d'un comité de crédit dans une institution financière ... Ce genre de comité permet de garantir l'indépendance, objectivité et transparence dans l'analyse des dossiers qui confèrent des avantages évidents d'accès à des financements d'une grande valeur.
26. Comme le Projet chemine vers sa dernière année prévue au début de l'année 2025, il est recommandé au PAIFAR B de réfléchir sur le document de stratégie de sortie du partenariat avec la BNDE qui précise la finalité des fonds qui lui a été transférés ainsi que sa gestion.
27. Les avancées observées dans l'aboutissement des négociations pour la signature des accords-cadres avec les différents partenaires du Projet, à savoir la BNDE et les IMF sont en partie imputables au dynamisme du consultant faisant fonction de l'Expert Finance Rurale du Projet. Son contrat arrive à son terme alors que le Projet se trouve encore à une phase charnière de finalisation des contrats avec quatre IMF et de sélection d'une dizaine d'autres IMF pour la ligne de financement. Il est recommandé au PAIFAR B d'assurer une bonne transition entre le départ du consultant et l'arrivée de la « nouvelle recrue » afin de permettre au consultant d'accompagner le nouvel expert finance rural dans ses nouvelles fonctions. Compte tenu de la période de fin d'année qui approche, cette transition devrait s'étaler idéalement jusqu'au début de l'année 2024 pour ne pas hypothéquer les efforts déjà engrangés.
28. Concernant le Mécanisme de financement Inclusif de Garantie (MFIG), la dernière mission de supervision avait recommandé de réaliser une évaluation du FIGA en termes de couverture, d'appels à la garantie et d'indemnisations. Jusqu'à ce jour, le fonds de Garantie du PAIFAR B est logé à la Banque de Crédit de Bujumbura (BCB) et devrait servir à couvrir les crédits octroyés par les IMF à leurs bénéficiaires. L'évaluation du FIGA a été faite par une assistance technique internationale (ATI) qui dans l'ensemble a accordé une bonne note (60/100) au FIGA pour ses capacités et son expérience de gestion d'un fonds de garantie. L'ATI a en outre recommandé le transfert du fonds de garantie au FIGA en temps opportun.
29. Notre mission a rencontré les responsables du FIGA qui nous ont confirmé que sur recommandation de la Banque Mondiale, le processus de restructuration a été lancé. Une étude de faisabilité du « nouveau FIGA », société mixte, est en cours et devrait être clôturée dans deux semaines. L'Etat du Burundi s'est déjà engagé pour une enveloppe de 3 Milliards de Fbu et a déjà sollicité le secteur privé, en particulier les banques et les IMF de manifester leur intérêt pour faire partie du capital de « FIGA sm ». Jusqu'ici le FIGA était un Etablissement Public où l'Etat était le seul actionnaire. Le Processus de restructuration du FIGA, bien que porteur d'espoir et soutenu par des partenaires techniques et financiers fiables avec une expérience reconnue dans la gestion des Fonds de garantie comme la Banque Mondiale, il y a lieu de penser qu'il pourra s'étendre sur quelques mois avant d'être bouclé et d'offrir une meilleure visibilité à ses futurs partenaires potentiels.
30. Dans ce contexte de restructuration du FIGA, il est recommandé au PAIFAR B de maintenir le contact avec le FIGA, de participer aux assemblées générales de FIGA et de se procurer les différents documents de lancement (Etude de faisabilité, statuts, agréments BRB, PV AG constitutive). Sur base de la vision offerte par les différents documents de stratégie du FIGA sm et riche de l'expérience, de l'enthousiasme de ses nouveaux actionnaires, le PAIFAR B pourra prendre une décision de transfert de son fonds de garantie en mettant à jour l'évaluation du FIGA et les mécanismes de collaboration entre le FIGA sm et le Fonds de Garantie. Le Projet PAIFAR B devrait prolonger le contrat de placement du Fonds de Garantie logé à la BCB pour une période de six mois compte tenu des étapes de restructuration du FIGA qui ne pourront être clôturées avant un horizon de six mois. D'ici là une réflexion devrait être menée sur l'alimentation du fonds de garantie dont les ressources s'amenuisent et devraient être renflouées.

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Finaliser la SNIF Finaliser les TDR de l'étude sur la demande financière	UFCP/BRB	05/2023
FENACOBU Axes de renforcement institutionnel Apprécier avec la FENACOBU, dans le cadre de sa restructuration en cours, les axes de renforcement institutionnel (à prendre en compte dans le nouvel accord-cadre).	SFR/FENACOBU	06/2023
Finaliser la SNIF Finaliser l'élaboration de la SNIF	UFCP/BRB	06/2023
Evaluation de toutes les Institutions financières partenaires actuelles Réaliser l'évaluation de toutes les Institutions financières partenaires actuelles (BNDE et les 6 IMF partenaires du projet).	Commission interne	07/2023
Faisabilité de décaisser les crédits sur des comptes individuels Analyser avec les IMF la faisabilité de décaisser les crédits sur des comptes individuels des membres de groupements.	SFR/IMF partenaires	07/2023
MFIG Procéder à l'évaluation du FIGA Appuyer le FIGA pour s'assurer de conditions favorables à l'accès de la garantie pour les bénéficiaires-cibles Transférer les ressources logées à la BCB au FIGA	UFCP - Prestataire de service	09/2023
Poursuivre le renforcement de capacités techniques des IMF partenaires sur la gestion du crédit, Poursuivre le renforcement de capacités techniques des IMF partenaires sur la gestion du crédit, notamment, analyse de la capacité de remboursement des bénéficiaires de crédit, déblocage de crédit sur des comptes individuels (même pour les crédits de groupe), analyse des plans d'affaires des groupes cibles (en particulier des coopératives).	SFR/IMF partenaires	12/2024
Smart campaign Appuyer la formation du personnel des IMF partenaires sur les principes de protection des clients (Smart campaign).	SFR/IMF partenaires	12/2024
Compléter l'appui au MASI en cours. Poursuivre cette activité uniquement pour les groupes de bénéficiaires actuels en revenant à un montant de 75,000 BIF suivant la méthodologie initiale. Réaliser une étude d'impact sur les bénéficiaires et d'évaluation de la méthodologie employée ;	UFCP - Twitezimbere	

E. Exécution du projet

a. Durabilité et transposition à plus grande échelle

Gestion de l'environnement et des ressources naturelles

Note: 3

Notation précédente: 3

Justification de la note

31. La performance en termes de gestion de l'environnement et des ressources naturelles est jugée modérément insatisfaisante. En effet, le PAIFAR-B en collaboration avec ses partenaires d'exécution dont les IMF a commencé à initier les activités de

sauvegarde environnementale notamment en : (i) recrutant le consultant en charge de l'élaboration de la sauvegarde environnementale qui fera partie de la nouvelle SNIF; (ii) en prenant en compte de la liste exclusive d'activités à ne pas financer dans l'analyse de dossiers de crédits ; (iii) en finançant la participation des IMF partenaires et le RIM à la semaine africaine sur la microfinance rurale pendant laquelle la finance verte a été abordée. Une seule microfinance (WISE) sur 7 appuyées par le PAIFAR-B a déjà développé des produits de crédit énergie renouvelable. Cependant, plusieurs activités prévues ne sont pas encore réalisées et celles qui ont commencées manquent de suivi.

Principaux problèmes

32. Les bénéficiaires directs et les IMF sont conscients des risques de dégradation de ressources naturelles et du changement climatique sur la production agricole et par conséquent contribuant à l'incapacité à rembourser par les producteurs et à la dégradation de la qualité du portefeuille des IMF. Dans l'optique de préparer les partenaires du projet à la prise en compte des aspects environnementaux dans leurs activités, le projet poursuit leur sensibilisation sur la finance verte et inclusive. L'IMF WISE avait accordé du crédit énergie renouvelable à 258 personnes pour l'acquisition de kits solaires remplaçant l'usage du bois pour l'éclairage en 2021, un produit financier vert dont les données n'ont pas été suivies par la suite par le projet. A environ 1 année et demi de la fin du projet, pas mal de difficultés restent posées. Il s'agit de l'impossibilité (i) à mobiliser les ressources humaines pour la réalisation de l'étude en sauvegarde sociale et environnementale (production d'un dispositif et collecte des données pour faciliter l'élaboration de la nouvelle SNIF) faute des termes de référence bien cadré avec le sujet, (ii) à engager visiblement les IMF sur la finance verte et inclusive en l'absence d'un document d'orientation par rapport à sa mise en œuvre, (iii) à suivre, collecter les données et à rapporter sur la sauvegarde environnementale.
33. Les échanges entre les IMF partenaires et l'équipe de la mission révèle que la gestion des ressources naturelles et la sauvegarde environnementale reste toujours une priorité, en témoigne le souhait d'être appuyé dans l'intégration des aspects environnementaux dans leur politique de crédit. Il en est de même pour l'équipe du projet (suivi-évaluation et les agents de terrain) qui a besoin d'être formée sur le PESEC, version 2021 afin de l'intégrer dans l'exécution, le suivi-évaluation et le rapportage des activités.

b. Gestion du projet

Qualité de la gestion du projet	Note: 4	Notation précédente: 3
--	----------------	-------------------------------

Justification de la note

34. La qualité de la gestion du projet est jugée modérément satisfaisante (4). En effet, le FIDA note une amélioration dans la gestion du projet. Au moment de la mission, le recrutement des deux nouveaux cadres était finalisé (il ne restait que la signature du contrat), et le recrutement de la CAPAD était aussi en phase finale.
 34. Entre temps, l'UFCP a recruté un responsable de la finance rurale intérimaire, afin de ne pas perdre plus d'élan dans la mise en œuvre du projet. Le FIDA note que ce consultant a été crucial pour assurer la continuation de la mise en œuvre. En effet, depuis la dernière mission, le consultant a contribué à la signature des accords-cadres avec les IMF, qui a abouti au refinancement de 3 IMF, avec 4 autres en cour de négociation.
 35. L'amélioration dans la gestion du projet a aussi été noté par les partenaires, et notamment la BNDE qui, durant la rencontre avec le FIDA, a tenu à informer le FIDA que l'UFCP était beaucoup plus présent et réactif aux sollicitations de la BNDE, et que leur relation avec le projet s'était nettement améliorée.

Cohérence entre le PTBA et les activités menées	Note: 3	Notation précédente: 3
--	----------------	-------------------------------

Justification de la note

35. La cohérence entre le PTBA et les activités menées est jugée modérément insatisfaisante, principalement dû au faible taux d'exécution de la composante 1. Comme pour tous les autres projets financés par le FIDA, le processus d'élaboration du PTBA est ascendant, inclusif et participatif. La logique est que les budgets et les résultats attendus soient cohérents avec les objectifs poursuivis.

De plus, au 15 Octobre 2023, soit à 3 mois et demi du début du PTBA 2023-2024 (soit 30% du temps écoulé) les taux d'exécution physique et financière sont tous les deux aux alentours de 40%. Cependant, il est important de noter que ces taux de réalisations sont dû principalement au décaissement de la ligne de crédit, et se concentre principalement sur la composante 2, ou le taux de réalisation physique est estimé à 46% et le taux de réalisation financière est estimé à 43%. En comparaison, les taux pour la composante 1 sont de 6% et 1%, et de 19% et 12% pour la composante 3.

Évaluation du PTBA

36. Le PTBA 2023-2024 a été soumis à temps et est de bonne qualité. Il est détaillé dans la description des activités, et relativement précis en termes de budget alloué et coûts unitaires. Contrairement aux années passées, la ligne de crédit a été débloquée et il est vraisemblable que le projet puisse mettre en œuvre une grande partie des activités prévues dans le PTBA. En effet, les efforts notés par le FIDA lors de cette mission laissent entrevoir un taux de réalisation du PTBA important d'ici la fin de l'année fiscale.

Performance du système de suivi-évaluation	Note: 4	Notation précédente: 4
---	----------------	-------------------------------

Justification de la note

Le dispositif de suivi-évaluation du PAIFAR-B est en place et opérationnel. La collecte des données se fait de façon régulière et

37. Le dispositif de suivi-évaluation du PTBA FIDA est en place et opérationnel. La collecte des données se fait de façon régulière et permet la production des rapports périodiques à temps. Le cadre logique est régulièrement actualisé et permet d'apprécier l'évolution de la mise en œuvre du projet, avec des données désagrégées selon le sexe, l'âge, et les groupes cibles. Les accords-cadres nouvellement signés entre les IMFs et le projet fournissent un modèle de rapportage des IMFs qui facilitera l'harmonisation des données avec une spécification sur l'usage de ces crédits, élément qui faisait défaut au préalable. Le suivi des recommandations émises lors des missions précédentes, notamment la revue à mi-parcours et la mission de supervision, reste fragile, la plupart des recommandations étant en cours de mise-en-œuvre. La coordination du projet doit renforcer le mécanisme de suivi de ces recommandations

Évaluation du système de suivi-évaluation

Le système actuel de Suivi-Evaluation facilite le processus de planification des activités, de collecte et d'analyse des données en vue de produire des informations permettant la mise à jour régulière du cadre logique. Cependant, les précédentes missions ont recommandé de procéder à l'amélioration du système, en s'orientant vers un outil qui permet l'accès à l'information en temps réel et facilite le traitement de données pour produire des rapports personnalisés en fonction des besoins. Après une étude de diagnostic et d'analyse qui a été faite sur tous les projets financés par le FIDA, le logiciel répondant aux spécificités techniques et financières a été identifié et son processus d'acquisition est déjà avancé. En outre, le système favorisera aussi l'accès aux informations des bénéficiaires

A 3 mois de l'exécution du PTBA, le taux d'exécution physique est autour de 38,99%, ce qui porte à un taux cumulé de 65,62% et le taux des réalisations financières est de 38,93% en tenant compte des 11,97 milliards de BIF décaissés par le projet à travers la BNDE pour servir les IMFs en besoin de liquidités pour financer les bénéficiaires finaux. La ligne de crédit (11,97 milliards de BIF) placée à la BNDE sera utilisée pour refinancer les IMF à savoir CECM (déjà financée pour 6,25 milliards de BIF), MUTEC s.a. et CORILAC s.a., ce qui explique le taux d'exécution élevé au niveau de la composante concernée. Le décaissement effectif aura lieu après octroi des crédits aux bénéficiaires finaux, ce qui confirmera le taux de décaissement de 38,93% relativement remarquable à ce niveau de la mise en œuvre du PTBA 2023-2024.

Cependant, avec le déblocage de la ligne de crédit et le refinancement des IMFs en cours, le projet, et le chargé de suivi-évaluation particulièrement, devra redoubler d'efforts dans le suivi régulier des remboursements de crédits et des portefeuilles à risque (PAR30) en travaillant directement avec les IMFs bénéficiaires de façon assidue. Les nouveaux accords-cadres et les contrats de performances signés avec les IMFs proposent un modèle du rapport que doit soumettre l'IMF trimestriellement pour faciliter le rapportage harmonisé. Il renseigne les détails des crédits octroyés avec une répartition par types d'activités. Ceci permettra au projet d'extraire et de partager les données en rapport avec les crédits et l'épargne des bénéficiaires du projet.

De plus, la mise en application du BSA (Bank Supervision Application) est aussi avancée, elle facilitera la supervision et le contrôle des états financiers des IMFs à travers les SIG des IMFs. Après une visite d'échanges d'expérience d'une équipe de la Banque Centrale (BRB) au Mozambique, les activités d'implémentation de la BSA seront finalisées en Novembre 2023. Il est prévu qu'à partir du 1er Janvier 2024, le système sera opérationnel et produira des rapports des IMFs. Néanmoins, Il persiste un défi d'automatisation de la synchronisation des SIGs, qui actuellement se fera manuellement comme le confirment les IMFs rencontrés durant la mission. Ils seront donc appelés à s'assurer de la mise à jour des SIG pour garantir le partage de données actualisées et permettre un rapport harmonisé produit par les IMFs.

Hormis les activités de la composante 2, les autres composantes accusent un retard dans l'exécution du PTBA. Ces retards sont dus en grande partie à l'insuffisance/l'instabilité des ressources humaines du projet. Après la démission du responsable de la finance rurale, le recrutement de son remplaçant et du responsable de l'accompagnement des OP a été finalisé en Octobre 2023. Le contrat de la responsable du service de la passation des marchés s'est achevé en aout 2023 et n'a pas été renouvelé sur requête de cette dernière. Cela a entravé le suivi des marchés et la contractualisation des prestataires de services, ce qui a impacté sur l'exécution des activités prévues (les formations avec le RIM, l'avancement du MASI, les procédures de recrutement).

Il dénote que les descentes sur le terrain pour la vérification et la validation des données et éventuellement les échanges avec les IMFs partenaires restent un défi à relever. De par les échanges faites, la mission a noté que les informations/documents ne sont pas communiqués à tous les niveaux de la coordination et certaines activités échappent au circuit normal de suivi-évaluation (feuille de route de la SNEF actualisée).

La mission recommande qu'il soit régulièrement organisé des séances de travail avec les IMFs et des descentes de terrain pour le suivi de la mise en œuvre des activités dans chaque UFCR au moins une fois le trimestre. Ceci permettra d'évaluer le degré et la qualité de mise en œuvre des activités du projet et d'apprécier les écarts et les changements induits auprès des bénéficiaires

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Réaliser les missions de suivi/terrain Réaliser les missions de suivi/terrain, en équipe du projet, hormis les missions de suivi du RSE et fournir les orientations nécessaires aux Accompagnateurs et autres partenaires de mise en œuvre du projet.	RSE/SFR/ Coordonnateur	
Possibilité d'obtenir les données et indicateurs Etudier avec les Institutions financières partenaires, la possibilité d'obtenir les données et indicateurs issus directement de leur logiciel.	RSE/SFR/ Accompagnateurs/ Coordonnateur	
Renforcer le tableau de bord de suivi du projet Renforcer le tableau de bord de suivi du projet, en prenant en compte des données et indicateurs relatifs à l'analyse du portefeuille (crédit/épargne) et qualité (PAR...).	RSE/SFR/ Accompagnateurs/ Coordonnateur	

Exigences des normes sociales, environnementales et climatiques

Note: 3

Notation précédente: 3

Justification de la note

38. La performance en termes d'exigences du PESEC est jugée modérément insatisfaisante. Jusqu'à ce jour, le projet a déjà appuyé 44% de femmes, 26% de jeunes et 0.85% de peuples autochtones (batwa) de l'effectif total des personnes touchées. En plus, la nouvelle SNIF attendue comprendra la sauvegarde environnementale et sociale. Toutefois, le projet n'a pas encore été à mesure de mobiliser des ressources humaines pour réaliser l'étude sur la sauvegarde sociale et environnementale, pour conduire une formation des IMF et du personnel du projet sur la finance verte et inclusive et pour appliquer les exigences du PESEC que ce soit au niveau (i) du suivi-évaluation activités déjà financées ou en cours de financement, (ii) de la sélection, de l'évaluation et de la contractualisation des intermédiaires financiers partenaires.

Évaluation des PESEC

39. Bien que le document de conception du projet intègre une analyse succincte des aspects climatiques, de la gestion des ressources naturelles, environnementaux, sociaux et leurs impacts dans le cadre du financement des groupes cibles ainsi qu'un mécanisme de suivi selon une périodicité trimestrielle et semestrielle, une nouvelle version du PESEC est sortie en 2021 avec quelques améliorations au niveau des normes (produits agrochimiques, énergie, finance rurale, réinstallation physique et économique) que le projet devra tenir en compte dans son exécution.
40. L'analyse faite au niveau d'un échantillon de rapports d'activités des accompagnateurs des coopératives, de rapports de diagnostic des IMF partenaires du projet, de plans d'affaires des coopératives montre que les normes PESEC ne sont pas très prises en considération. Certes, les contrats signés entre le projet et les IMF comporte un sous critère de performance sur quelques aspects du PESEC

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Réaliser le suivi périodique Réaliser le suivi périodique du respect des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.	RSE/SFR/ Coordonnateur	

c. Gestion et exécution financière

Taux de décaissement acceptable

Note: 5.0

Notation précédente: 4

Justification de la note

41. Automated rating based on IFAD disbursement data

Principaux problèmes

42. A la date de la mission, le montant total décaissé sur les fonds du don a atteint 12.83 millions de DTS sur les 17.95 millions de DTS alloués sur le don FIDA n°1940, correspondant à un taux de décaissement sur le projet de 71%, enregistrant une augmentation de l'ordre de 5% par rapport à la dernière mission en avril 2023, à la suite du décaissement en septembre 2023 d'une avance de 1.3 millions USD équivalent à 1 millions DTS. Le projet a préparé le projet de Rapport Financiers Intermédiaires au 30 septembre, qui intègre les prévisions de trésorerie jusqu'à fin mars 2024 et prévoit un décaissement additionnel de 3.5 millions USD (équivalent à 2.7 millions DTS) ce qui porterait le taux de décaissement à 86.5%. Cette avance additionnelle, servira principalement à financer les activités au titre de la composante 2 « Offres des Services Financiers en milieu rural et Besoins des Populations Cibles ».

43. Exprimés en USD, l'utilisation effective des fonds du don FIDA n°1940 s'élève à fin septembre 2023 à 13.4 millions USD sur les 25 millions USD alloués au projet, soit 54% contre 41% en avril 2023. Cette accélération de l'utilisation des fonds s'explique par des dépenses 2.9 million USD enregistrée au titre des lignes de crédit, à la suite de la révision de l'accord-cadre entre le projet et les institutions de microfinance.
44. En termes de justification de l'utilisation des fonds, et suite à l'accélération des décaissements liés à la révision de cet accord-cadre, la mission recommande au projet d'accélérer la mise en place du cadre de suivi de l'utilisation effective des fonds délégués aux institutions de microfinance pour le financement de projet éligibles, et invite le projet à exiger la soumission des rapports financiers sur l'utilisation effective des fonds par les institutions de microfinance et la vérification de l'éligibilité des financements octroyés sur les fonds du projet. Le défaut de justification de l'utilisation des fonds rétrocedés aux institutions de microfinances pour le financement d'activités éligibles au financement du projet, pourrait conduire à considérer les fonds rétrocedés comme étant inéligibles. Le montant total utilisé au titre des lignes de crédit s'élève à 5.4 millions USD. L'auditeur externe du projet devra porter une attention spécifique à la revue de ces paiements et le décaissement effectué par les IMF vers des bénéficiaires éligibles.

Aspects fiduciaires

Qualité de la gestion financière

Note: 4

Notation précédente: 3

Justification de la note

45. La qualité de la gestion financière du projet a connu une amélioration comparativement à la dernière mission, matérialisée par (i) la préparation et la soumission des états financiers avant audit conformément au référentiel IPSAS Accrual basis, (ii) la préparation et la soumission au FIDA des RFI dans les délais, et (iii) la préparation du guide méthodologique pour l'évaluation des contributions en nature. En revanche, certains points nécessitent une attention particulière, notamment (i) la finalisation de l'acquisition et de l'opérationnalisation du logiciel TomPro Web, (ii) le renforcement du contrôle sur l'éligibilité des financements rétrocedés aux institutions de microfinance, et (iii) la finalisation des arrangements nécessaires pour l'opérationnalisation de la fonction audit interne.

Principaux problèmes

46. Organisation et personnel : L'équipe en charge de la gestion financière est complète depuis septembre 2022, et se compose d'une Responsable Administrative et Financière, d'un Comptable et d'une Assistante Comptable. La mission encourage l'équipe chargée de la gestion financière de prendre les formations en ligne du FIDA en matière de gestion financière afin de renforcer les capacités de l'équipe et améliorer la connaissance des dernières procédures et directives du FIDA.
47. Budgétisation : Le suivi budgétaire est effectué dans le logiciel comptable par source de financement, composante et catégorie. La mission note que l'exécution budgétaire sur les quatre premiers mois de l'année fiscale 2023 s'élève au 31 octobre à 42%, avec une utilisation totale des fonds sur les quatre mois de 4.46 millions USD sur les 10.64 millions USD budgétés, principalement porté par les décaissements effectués sur les fonds FIDA au titre de la catégorie 3 « lignes de crédit ». Si on ne tient pas compte des utilisations de fonds au titre de cette catégorie, l'exécution budgétaire serait de l'ordre de 4% d'utilisation effective des fonds, ce qui est faible compte tenu de la période écoulée de l'année et correspond principalement à des dépenses de fonctionnement.
48. Comptabilité : La saisie comptable est effectuée dans un logiciel comptable dédié, et que suite à la recommandation formulée par le FIDA, le projet est en train de finaliser l'acquisition d'une version améliorée du logiciel, permettant un accès en ligne au logiciel avec des sauvegardes sécurisées. La mission invite le projet à veiller à ce que l'intégrateur du logiciel puisse effectuer des revues périodiques dans le cadre de la mise en place de la nouvelle version, afin d'accompagner le projet à utiliser l'outil de façon optimale. La mission invite le projet à accélérer la contractualisation et la migration vers la nouvelle version, afin d'être en mesure de générer le RFI au 31 décembre et les rapports financiers semestriels du projet à la même date généré automatiquement à partir du logiciel.
49. Le projet a soumis au FIDA les états financiers avant audit arrêtés au 30 juin 2023 au 31 octobre 2023, soit dans les délais établis par l'accord de financement.
50. Contrôle interne : Le projet a procédé à une révision du manuel de procédure et a soumis la version révisée au FIDA pour non-objection. La version révisée tient compte des recommandations du FIDA notamment en ce qui concerne le référentiel comptable applicable au projet.
51. Rapportage: Le projet soumet les rapports financiers dans les délais. La mission a revu la méthodologie d'évaluation de la contribution des IMF développée par le projet, et il a été convenu que cette méthodologie soit effectivement mise en place pour la valorisation des contributions des IMF et autres contributions en nature, et que ces contributions soient incluses dans le rapport financier semestriel du projet arrêté au 31 décembre 2023.

Action convenue

Responsabilité

Date convenue

<p>Contrôles internes - Gestion des véhicules et du carburant</p> <p>Continuer de renforcer la supervision de l'utilisation des véhicules :</p> <p>1) Compléter les données à renseigner sur le carnet de bord pour chaque mouvement (déplacement) du véhicule avec le code dans le PTBA de l'activité concernée par le mouvement.</p> <p>2) Indiquer les contrôles effectués et signer le rapport de suivi de l'utilisation de chaque véhicule et des coûts associés établi désormais chaque mois.</p> <p>(Reconduite – Mission de Novembre 2021)</p> <p>3) Pour faciliter le suivi de l'utilisation des véhicules, désigner le véhicule que le Coordonnateur peut disposer en permanence, tel que prévu par l'Ordonnance ministérielle n°540/1667 du 24 novembre 2020.</p> <p>Mise à jour mission avril 2023 : Le suivi du carburant n'est plus effectué depuis octobre 2022. Il est recommandé de mettre en place ce suivi dans les meilleurs délais. Un tableau pour l'analyse de la consommation du carburant a été partagé avec RAF et comptable.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : avec l'intensification de la pénurie de carburant dans le pays, il est convenu de renforcer les contrôles sur la consommation du carburant, et de mettre à jour systématiquement le tableau de suivi selon le modèle partagé.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p>Contrôles internes financiers – Documentation du suivi des produits destinés aux bénéficiaires finaux</p> <p>Adopter sans délai des mesures pour renforcer la documentation de l'utilisation des ressources :</p> <p>1) sur le système de contrôle interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures de gestion financière en tenant compte des observations du FIDA du 25 août 2022. - Faire appliquer les dispositions du Manuel d'exécution technique et du Manuel des procédures administratives et financières... <p>2) sur la gestion financière des contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer que le contrat intègre les observations du FIDA dans les Avis de non objection avant d'enregistrer le contrat dans le logiciel. - Assurer que l'équipe du Projet et le tiers cocontractant (fournisseur, prestataire ou partenaire de mise en œuvre) comprennent les critères de paiement de la même manière. - Documenter les contrôles financiers effectués sur le respect des critères de paiement prévus dans le contrat avant chaque paiement. <p>3) sur la documentation financière et comptable de la situation des produits et des ressources du Projet destinés aux bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir un registre extra-comptable du stock de produits (intrants, matériels agricoles...) et des ressources financières (transferts monétaires, prêts des IMF...) destinés aux bénéficiaires finaux en distinguant les quantités remises aux bénéficiaires finaux et celles en attente de remises. - Collecter et classer le document justificatif du stockage des produits qui seraient en attente de remise aux bénéficiaires. <p>Mise à jour mission avril 2023 : Recommandation reconduite.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Recommandation reconduite.</p>	<p>Coordonnateur, RAF et Responsable de composante</p>	<p>12/2023</p>

<p>Prendre attache avec l'intégrateur du logiciel comptable pour le passage vers la version Web au 1er juillet 2023 et former l'équipe du projet pour une utilisation optimale de l'outil</p> <p>Le projet utilise actuellement une version du logiciel comptable installée sur un serveur utilisé par l'équipe du projet, ce qui constitue une menace pour l'intégrité des données. Il est recommandé de migrer vers la version Web dans les meilleurs délais.</p> <p>Par ailleurs, la mission recommande de finaliser les lettrages non réalisés dans l'outil, et de clôturer les exercices comptables déjà audités.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Finaliser la contractualisation sur la base de l'offre reçue et opérationnaliser la version web de tompro.</p>	RAF	12/2023
<p>Rapports financiers à soumettre par les institutions de microfinance pour confirmer l'éligibilité des fonds délégués</p> <p>L'utilisation des fonds alloués par le projet pour le financement d'activités éligibles constitue une condition pour l'éligibilité des dépenses. Il est ainsi recommandé de demander à chaque IMF de charger son auditeur externe de fournir un rapport spécial dans lequel il se prononcera sur l'éligibilité des financements octroyés aux bénéficiaires finaux.</p> <p>Pour évaluer les contributions des IMF, le projet se basera sur ces rapports, pour déterminer le volume de financement octroyé, déduira de ce montant les fonds qui ont été rétrocédés aux IMF par la BNDE et ajustera le montant ainsi obtenu des diverses commissions, garanties et frais prélevés par les IMF pour déterminer la contribution de chaque IMF au projet.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Il a été convenu avec l'auditeur externe du projet d'inclure dans le périmètre de sa mission la revue des rapport préparés par les IMF pour s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées dans le cadre des lignes de crédit</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Réviser le PTBA 23/24</p> <p>Suite à l'accélération des activités des lignes de crédit, il convient de réviser le PTBA 23/24</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Finaliser l'opérationnalisation de Tompro Web</p> <p>Une fois le contrat signé, il convient de finaliser le paramétrage de Tompro Web, y compris l'importation des anciennes données et la configuration de l'édition automatique des RFI et états financiers</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Contributions en nature</p> <p>Adopter une méthodologie de valorisation, de documentation et de comptabilisation des contributions domestiques en nature</p> <p>(Renouvelée - Mission de supervision, novembre 2019)</p> <p>Mise à jour mission avril 2023 : Une méthodologie a été discutée avec l'équipe du projet. Elle devra être mise en oeuvre.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Une méthodologie a été soumise à la non objection du FIDA. Les comptes semestriels au 31 décembre 2023 devront inclure la valorisation des contributions en nature selon la nouvelle méthode</p>	Coordonnateur et RAF	01/2024

Fonds de contrepartie

Note: 4

Notation précédente: 4

Justification de la note

52. Conformément au rapport de conception, la contribution totale du Gouvernement pour toute la période du projet a été estimée 2,605 millions USD. Cette contribution servirait à financer les droits et taxes générés par la mise en œuvre du projet, ainsi que les coûts récurrents relatifs à la location de bâtiment. A la date de la mission, le montant cumulé de la contribution effectivement décaissé par le gouvernement s'élevé à 0,242 millions USD (0,210 millions USD lors de la dernière mission), ce qui reste faible par rapport à l'enveloppe totale prévue. Il convient de noter qu'en plus de cette contribution prévue dans l'accord de financement, le Projet a reprêté à des IMF un montant de 943 mille USD tiré des encaissements de remboursements de prêts antérieurs.

Principaux problèmes

53. Le projet a développé un guide méthodologique pour l'évaluation des contributions en nature, mais ce guide n'a pas encore été mis en application. La mission a convenu avec le projet que dès que ce guide sera non-objecté par le FIDA, d'estimer les contributions en nature conformément à la méthodologie développée, et que ces contributions feront l'objet d'une revue lors de la prochaine mission de supervision.

<i>Action convenue</i>	<i>Responsabilité</i>	<i>Date convenue</i>
Valoriser les contributions en nature Dès que le guide méthodologique sera non objecté par le FIDA, le projet est invité à estimer le montant des contributions en nature et de les comptabiliser	RAF	12/2023

Évaluation de la passation des marchés

Passation des marchés

Note: 4

Notation précédente: 3

Justification de la note

54. La mission a évalué la passation de marchés comme étant modérément satisfaisante (4). Des progrès notables ont été réalisés dans l'exécution du Plan de Passation des Marchés (PPM), particulièrement pour l'exercice 2024-2023. Parmi les 48 activités listées dans l'OPEN, 14 ont démarré dans les deux mois suivant l'approbation du PPM. Des améliorations ont également été observées dans l'évaluation et la conservation des dossiers. Toutefois, des efforts supplémentaires sont nécessaires en matière de planification, de conformité aux modèles standards de dossiers, du respect de toutes les étapes de passation des marchés ainsi que de la gestion des contrats, en particulier ceux conclus avec les Institutions de Microfinance (IMF), pour renforcer l'efficacité et l'efficacités de la passation des marchés.

Évaluation de la passation des marchés

55. Le processus de recrutement d'un responsable en passation des marchés est en cours. Pour assurer la continuité de la mise en œuvre de la passation des marchés, le projet a décidé de procéder à la contractualisation temporaire d'un expert en passation des marchés qui est actuellement en charge de l'appui à la conclusion des trois dossiers de services consultances en attendant le recrutement du nouveau RPM permanent. Ainsi, la mission recommande de finaliser rapidement son contrat afin de continuer les activités déjà en cours.
56. Le taux de réalisation du PPM révisé de l'exercice 2022-2023 reste faible car le taux d'engagement est de 9%. Vu que le poste du RPM a été vacant pendant deux mois, la mise en œuvre de l'activité fût au ralenti. En revanche, le PPM 2023-2024 est en bonne voie actuellement. Il a été noté dans l'OPEN que le projet dispose seulement de la catégorisation des biens et services. Or, certains contrats signés par le projet ne relèvent pas des marchés publics comme c'est le cas du refinancement des IMF. Par conséquent, la mission recommande de revoir la classification des activités du projet et de créer une nouvelle catégorisation pour les contrats qui ne sont pas liés aux marchés publics.
57. Le projet a utilisé les modèles types du FIDA, mais des omissions de données et des confusions entre les critères de présélection et les critères d'évaluation technique ont été constatées. De plus, certaines clauses essentielles ont été omises dans les contrats, en particulier pour les contrats spécifiques. Il est vivement recommandé au projet de se conformer strictement au modèle type du FIDA et d'appliquer correctement les critères de présélection et d'évaluation technique conformément à la méthode de sélection prévue.
58. Le rapport d'évaluation est bien détaillé, mais des améliorations de contenu sont nécessaires. Il a été constaté que tous les marchés conclus par entente directe n'ont pas suivi les étapes essentielles, notamment la soumission et l'évaluation des propositions des consultants. Il est essentiel de noter que, quel que soit le type de contrat, la négociation et la conclusion de contrat doivent reposer sur les propositions soumises par les consultants et les partenaires, et une évaluation de ces propositions est cruciale pour évaluer leur cohérence et leur pertinence par rapport aux termes de référence ou aux résultats attendus.
59. Le problème majeur identifié réside dans la faiblesse de la gestion des contrats, ce qui a entraîné la nullité de certains contrats ou l'incapacité à réaliser les activités prévues en raison de l'expiration de la validité des contrats. Il est impératif d'assurer le suivi et la gestion de contrat. Par contre, tous les dossiers de passation des marchés sont bien archivés

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Réviser le manuel de passations des marchés Réviser le manuel de passations des marchés pour ajouter le rôle du responsable de passation des marchés, le fonctionnement de la commission de passation des marchés et les étapes manquantes du processus de passation des marchés et faire valider par l'ARMP et la DNCMP.	Coordinateur	12/2022
Respect des recommandations de l'IGT Veillez au respect des recommandations de l'IGT et au renouvellement des contrats sur la base de fiche de performance et les contrats des services de consultants individuels.	Coordinateur /RPM/FIDA	12/2022
Mettre en place une grille de notation Mettre en place une grille de notation ou de pondération pour les critères de présélection lors du recrutement de consultants individuels en utilisant les documents appropriés		07/2023

F. Actions convenues

Action convenue	Responsabilité	Date convenue
Vue d'ensemble et avancement du projet		
Finaliser la SNIF Finaliser les TDR de l'étude sur la demande financière	UFCP/BRB	05/2023
FENACOBU Axes de renforcement institutionnel Apprécier avec la FENACOBU, dans le cadre de sa restructuration en cours, les axes de renforcement institutionnel (à prendre en compte dans le nouvel accord-cadre).	SFR/FENACOBU	06/2023
Finaliser la SNIF Finaliser l'élaboration de la SNIF	UFCP/BRB	06/2023
Evaluation de toutes les Institutions financières partenaires actuelles Réaliser l'évaluation de toutes les Institutions financières partenaires actuelles (BNDE et les 6 IMF partenaires du projet).	Commission interne	07/2023
Faisabilité de décaisser les crédits sur des comptes individuels Analyser avec les IMF la faisabilité de décaisser les crédits sur des comptes individuels des membres de groupements.	SFR/IMF partenaires	07/2023
MFIG Procéder à l'évaluation du FIGA Appuyer le FIGA pour s'assurer de conditions favorables à l'accès de la garantie pour les bénéficiaires-cibles Transférer les ressources logées à la BCB au FIGA	UFCP - Prestataire de service	09/2023

<p>Poursuivre le renforcement de capacités techniques des IMF partenaires sur la gestion du crédit,</p> <p>Poursuivre le renforcement de capacités techniques des IMF partenaires sur la gestion du crédit, notamment, analyse de la capacité de remboursement des bénéficiaires de crédit, déblocage de crédit sur des comptes individuels (même pour les crédits de groupe), analyse des plans d'affaires des groupes cibles (en particulier des coopératives).</p>	SFR/IMF partenaires	12/2024
<p>Smart campaign</p> <p>Appuyer la formation du personnel des IMF partenaires sur les principes de protection des clients (Smart campaign).</p>	SFR/IMF partenaires	12/2024
<p>Compléter l'appui au MASI en cours.</p> <p>Poursuivre cette activité uniquement pour les groupes de bénéficiaires actuels en revenant à un montant de 75,000 BIF suivant la méthodologie initiale. Réaliser une étude d'impact sur les bénéficiaires et d'évaluation de la méthodologie employée ;</p>	UFCP - Twitezimbere	
Gestion du projet		
<p>Réaliser les missions de suivi/terrain</p> <p>Réaliser les missions de suivi/terrain, en équipe du projet, hormis les missions de suivi du RSE et fournir les orientations nécessaires aux Accompagnateurs et autres partenaires de mise en œuvre du projet.</p>	RSE/SFR/Coordonnateur	
<p>Possibilité d'obtenir les données et indicateurs</p> <p>Etudier avec les Institutions financières partenaires, la possibilité d'obtenir les données et indicateurs issus directement de leur logiciel.</p>	RSE/SFR/Accompagnateurs/Coordonnateur	
<p>Renforcer le tableau de bord de suivi du projet</p> <p>Renforcer le tableau de bord de suivi du projet, en prenant en compte des données et indicateurs relatifs à l'analyse du portefeuille (crédit/épargne) et qualité (PAR...).</p>	RSE/SFR/Accompagnateurs/Coordonnateur	
<p>Réaliser le suivi périodique</p> <p>Réaliser le suivi périodique du respect des procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.</p>	RSE/SFR/Coordonnateur	
Gestion et exécution financière		
<p>Réviser le manuel de passations des marchés</p> <p>Réviser le manuel de passations des marchés pour ajouter le rôle du responsable de passation des marchés, le fonctionnement de la commission de passation des marchés et les étapes manquantes du processus de passation des marchés et faire valider par l'ARMP et la DNCMP.</p>	Coordinateur	12/2022
<p>Respect des recommandations de l'IGT</p> <p>Veillez au respect des recommandations de l'IGT et au renouvellement des contrats sur la base de fiche de performance et les contrats des services de consultants individuels.</p>	Coordinateur/RPM/FIDA	12/2022
<p>Mettre en place une grille de notation</p> <p>Mettre en place une grille de notation ou de pondération pour les critères de présélection lors du recrutement de consultants individuels en utilisant les documents appropriés</p>		07/2023

<p>Contrôles internes - Gestion des véhicules et du carburant</p> <p>Continuer de renforcer la supervision de l'utilisation des véhicules :</p> <p>1) Compléter les données à renseigner sur le carnet de bord pour chaque mouvement (déplacement) du véhicule avec le code dans le PTBA de l'activité concernée par le mouvement.</p> <p>2) Indiquer les contrôles effectués et signer le rapport de suivi de l'utilisation de chaque véhicule et des coûts associés établi désormais chaque mois.</p> <p>(Reconduite – Mission de Novembre 2021)</p> <p>3) Pour faciliter le suivi de l'utilisation des véhicules, désigner le véhicule que le Coordonnateur peut disposer en permanence, tel que prévu par l'Ordonnance ministérielle n°540/1667 du 24 novembre 2020.</p> <p>Mise à jour mission avril 2023 : Le suivi du carburant n'est plus effectué depuis octobre 2022. Il est recommandé de mettre en place ce suivi dans les meilleurs délais. Un tableau pour l'analyse de la consommation du carburant a été partagé avec RAF et comptable.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : avec l'intensification de la pénurie de carburant dans le pays, il est convenu de renforcer les contrôles sur la consommation du carburant, et de mettre à jour systématiquement le tableau de suivi selon le modèle partagé.</p>	<p>Coordonnateur et RAF</p>	<p>12/2023</p>
<p>Contrôles internes financiers – Documentation du suivi des produits destinés aux bénéficiaires finaux</p> <p>Adopter sans délai des mesures pour renforcer la documentation de l'utilisation des ressources :</p> <p>1) sur le système de contrôle interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures de gestion financière en tenant compte des observations du FIDA du 25 août 2022. - Faire appliquer les dispositions du Manuel d'exécution technique et du Manuel des procédures administratives et financières... <p>2) sur la gestion financière des contrats :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer que le contrat intègre les observations du FIDA dans les Avis de non objection avant d'enregistrer le contrat dans le logiciel. - Assurer que l'équipe du Projet et le tiers cocontractant (fournisseur, prestataire ou partenaire de mise en œuvre) comprennent les critères de paiement de la même manière. - Documenter les contrôles financiers effectués sur le respect des critères de paiement prévus dans le contrat avant chaque paiement. <p>3) sur la documentation financière et comptable de la situation des produits et des ressources du Projet destinés aux bénéficiaires finaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tenir un registre extra-comptable du stock de produits (intrants, matériels agricoles...) et des ressources financières (transferts monétaires, prêts des IMF...) destinés aux bénéficiaires finaux en distinguant les quantités remises aux bénéficiaires finaux et celles en attente de remises. - Collecter et classer le document justificatif du stockage des produits qui seraient en attente de remise aux bénéficiaires. <p>Mise à jour mission avril 2023 : Recommandation reconduite.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Recommandation reconduite.</p>	<p>Coordonnateur, RAF et Responsable de composante</p>	<p>12/2023</p>

<p>Prendre attache avec l'intégrateur du logiciel comptable pour le passage vers la version Web au 1er juillet 2023 et former l'équipe du projet pour une utilisation optimale de l'outil</p> <p>Le projet utilise actuellement une version du logiciel comptable installée sur un serveur utilisé par l'équipe du projet, ce qui constitue une menace pour l'intégrité des données. Il est recommandé de migrer vers la version Web dans les meilleurs délais.</p> <p>Par ailleurs, la mission recommande de finaliser les lettrages non réalisés dans l'outil, et de clôturer les exercices comptables déjà audités.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Finaliser la contractualisation sur la base de l'offre reçue et opérationnaliser la version web de Tompro.</p>	RAF	12/2023
<p>Rapports financiers à soumettre par les institutions de microfinance pour confirmer l'éligibilité des fonds délégués</p> <p>L'utilisation des fonds alloués par le projet pour le financement d'activités éligibles constitue une condition pour l'éligibilité des dépenses. Il est ainsi recommandé de demander à chaque IMF de charger son auditeur externe de fournir un rapport spécial dans lequel il se prononcera sur l'éligibilité des financements octroyés aux bénéficiaires finaux.</p> <p>Pour évaluer les contributions des IMF, le projet se basera sur ces rapports, pour déterminer le volume de financement octroyé, déduira de ce montant les fonds qui ont été rétrocédé aux IMF par la BNDE et ajustera le montant ainsi obtenu des diverses commissions, garanties et frais prélevés par les IMF pour déterminer la contribution de chaque IMF au projet.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Il a été convenu avec l'auditeur externe du projet d'inclure dans le périmètre de sa mission la revue des rapport préparés par les IMF pour s'assurer de l'éligibilité des dépenses effectuées dans le cadre des lignes de crédit</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Valoriser les contributions en nature</p> <p>Dès que le guide méthodologique sera non objecté par le FIDA, le projet est invité à estimer le montant des contributions en nature et de les comptabiliser</p>	RAF	12/2023
<p>Réviser le PTBA 23/24</p> <p>Suite à l'accélération des activités des lignes de crédit, il convient de réviser le PTBA 23/24</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Finaliser l'opérationnalisation de Tompro Web</p> <p>Une fois le contrat signé, il convient de finaliser le paramétrage de Tompro Web, y compris l'importation des anciennes données et la configuration de l'édition automatique des RFI et états financiers</p>	Coordonateur / RAF	12/2023
<p>Contributions en nature</p> <p>Adopter une méthodologie de valorisation, de documentation et de comptabilisation des contributions domestiques en nature</p> <p>(Renouvelée - Mission de supervision, novembre 2019)</p> <p>Mise à jour mission avril 2023 : Une méthodologie a été discutée avec l'équipe du projet. Elle devra être mise en oeuvre.</p> <p>Mise à jour mission octobre 2023 : Une méthodologie a été soumise à la non objection du FIDA. Les comptes semestriels au 31 décembre 2023 devront inclure la valorisation des contributions en nature selon la nouvelle méthode</p>	Coordonnateur et RAF	01/2024



Investir dans les populations rurales

Burundi

Projet d'appui à l'inclusion financière agricole et rurale au Burundi

Rapport partiel de supervision

Appendice 7: Matrice Intégrée des Risques du Projet (IPRM)

Dates de mission: 30/10/2023 - 03/11/2023

Date du document: 04/12/2023

Identifiant du projet 2000001145

Numéro du rapport: 6696-BI

Afrique orientale et australe
Département de la gestion des programmes

Sommaire general

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Contexte national	Élevé	Substantiel
<i>Engagement politique</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Gouvernance</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Macroéconomie</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Fragilité et sécurité</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
<i>Alignement des politiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Élaboration et mise en œuvre des politiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
Portée du projet	Moyen	Faible
<i>Pertinence du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Solidité technique</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité	Substantiel	Moyen
<i>Modalités d'exécution</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Suivi-évaluation des dispositifs</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
<i>Organisation et dotation en personnel du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Budgétisation du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Contrôles internes du projet</i>	<i>Élevé</i>	<i>Moyen</i>
<i>Information comptable et financière du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Audit externe du projet</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
Passation des marchés relatifs au projet	Substantiel	Moyen
<i>Cadre juridique et réglementaire</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Responsabilité et transparence</i>	<i>Élevé</i>	<i>Substantiel</i>
<i>Capacités en matière de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<i>Processus de passation des marchés publics</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
Impact environnemental, social et climatique	Moyen	Faible
<i>Conservation de la biodiversité</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Efficience des ressources et prévention de la pollution</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Patrimoine culturel</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Peuples autochtones</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Conditions de travail</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Santé et sécurité communautaires</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Réinstallation et réinsertion économique des populations</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Émissions de gaz à effet de serre</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>
<i>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</i>	<i>Moyen</i>	<i>Moyen</i>

Catégorie de risque / Sous-catégorie	Risque inherent	Risque résiduel
Parties prenantes	Moyen	Moyen
<i>Coordination/participation des parties prenantes</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<i>Doléances des parties prenantes</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>
Risque global	Substantiel	Moyen

Contexte national	Élevé	Substantiel
Engagement politique	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le Burundi connaît périodiquement des crises socio-politiques et selon le rapport du Secrétaire Général des Nations Unies au Conseil de Sécurité soumis en novembre 2019 en application de la résolution 2303 (2016), la situation politique reste fragile. Concernant le dialogue inter-burundais mené sous l'égide de l'Est African Community (EAC), les responsables du Gouvernement ont régulièrement affirmé qu'il était terminé et se sont plaints de l'immixtion de certains membres de la communauté internationale dans les affaires intérieures du Burundi, tout en soulignant que le dialogue portait essentiellement sur les préparatifs des élections générales de mai 2020. L'opposition n'a eu de cesse, quant à elle, de critiquer les pays de la région et la communauté internationale pour leur incapacité à obtenir, sans conditions préalables, la participation du Gouvernement au dialogue inclusif. Les élections ont eu lieu sur fond de malentendus, un espace politique verrouillé et sans observateurs neutres. Du fait du contexte politique, près d'un demi million de réfugiés reste éparpillés dans la région et principalement dans les pays voisins. Le Burundi reste toujours sous sanctions de l'Union Européenne suite à la crise socio-politique de 2015, déclenché par la représentation de feu Président Pierre Nkurunziza à un 3ème mandat à la magistrature suprême.</p> <p>Le Burundi a eu un score 19 points sur 100 à l'indice de perception de la corruption 2019 publié par Transparency International et est classé 165/180. Les organes et les outils de lutte contre la corruption existent mais les ONG estiment que ces organes ne fonctionnent que pour certaines catégories de fonctionnaires de l'Etat et de façon sélective. Depuis la crise de 2015, la société civile et les médias qui jouaient le rôle de lanceurs d'alerte ne sont plus opérationnels à l'intérieur du pays. La situation politique du pays n'a qu'un effet limité sur la performance du projet. La pandémie de la COVID19 et la priorisation de la réponse sanitaire a un impact potentiel avéré sur la capacité du Gouvernement d'honorer sa contrepartie dans le financement des projets du portefeuille. Il n'a été prévu de fonds de contrepartie pour le PIPARV-B, le sujet est à l'étude avec le Ministère des finances.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Dialogue politique avec le Gouvernement par tous les PTF</p>		
Gouvernance	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le dispositif légal, réglementaire et institutionnel pour assurer la transparence, l'éthique et l'efficacité de l'action publique a été mis en place. Toutefois, ces organes institutionnels (Cour des comptes, Cour anti-corruption, brigade anti-corruption) connaissent des problèmes de capacités en termes de moyens et de compétences techniques.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Mener un dialogue politique et des campagnes de lobbying et d'information régulières auprès des autorités gouvernementales et locales, les différents responsables impliqués dans la mise en œuvre du projet et ainsi susciter une volonté politique affirmée de redynamisation des institutions de lutte contre la corruption. En synergie avec les autres PTF, assurer un renforcement des capacités desdites institutions.</p>		

<p>Risque:</p> <p>Capture d'élites du fait que les structures de gouvernance des acteurs étatiques et communautaires engagés dans des activités des projets pourraient être biaisées et s'octroyer des avantages au détriment des bénéficiaires du projet.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>L'autonomie des équipes de projets et le respect strict du manuel d'exécution du projet et des procédures du FIDA (outils de transparence qui fournissent, entre autres, les critères et la méthodologie de ciblage des bénéficiaires des activités du projet) par le biais d'un appui et d'une supervision continus de la mise en œuvre, garantissent l'inclusion totale et la bonne gouvernance.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Tentative d'ingérence lors du recrutement du personnel (tentatives de trafics d'influence et des préférences partisans exprimées)</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Participation d'observateurs du FIDA lors des interviews de recrutement du personnel et sensibilisation des coordonnateurs de projets sur la délicatesse du sujet</p>		
<p>Macroéconomie</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le secteur agricole est dominant, représentant 40,7 % du PIB en 2018, et occupant environ 80 % de la main d'œuvre. Il est confronté à des contraintes importantes d'ordre agronomique, technologique et institutionnel. Le développement des infrastructures en énergie est inadéquat, avec un faible accès à l'énergie (1,2 % en milieu rural et 58,5 % en milieu urbain en 2016). Près des deux tiers de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (estimations de 2017) et le taux de chômage des jeunes est particulièrement élevé (65 %).</p> <p>La sécurité alimentaire demeure un défi majeur et six enfants sur dix présentaient un retard de croissance en 2017. Les indicateurs de santé sont faibles. L'espérance de vie, 57 ans en 2014, a baissé à 52,6 ans en 2017. Le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 42,5 pour 1000 naissances vivantes. Et l'incidence du paludisme est de 156,2 pour 1000 personnes à risque. Les risques de catastrophe naturels sont réels (70 % des déplacements internes sont dus à des désastres naturels).</p> <ul style="list-style-type: none"> - De faibles réserves de change pouvant entraîner des retards de validation des licences d'importation des fournisseurs des projets. - L'accès au crédit par les populations rurales limité à cause des taux d'intérêt très élevés et un manque de garanties classiques. - L'économie burundaise n'échappe guère aux répercussions désastreuses tant économiques que sociales de la COVID-19. 	Élevé	Substantiel

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Le Gouvernement doit finaliser la politique sectorielle notamment le Programme national d'investissement agricole (PNIA) et actualiser la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) ; le PAIFAR-B appuie le Gouvernement dans ce processus et dans le renforcement des capacités institutionnelles et politiques du secteur de la micro finance</p> <p>2) Pour améliorer les indicateurs macro-économiques (le chômage, l'inflation et la croissance économique (revenus et niveau de vie), le Gouvernement devra relancer la coopération internationale afin d'appuyer davantage la production nationale et la résilience aux changements climatiques et aux maladies endémiques et pandémiques.</p> <p>3) Relancer le dialogue au sein du Groupe sectoriel agriculture et développement rural (GSADR)</p> <p>4) Pour ce qui concerne les projets FIDA, institutionnaliser les réunions tripartites de suivi des projets (Ministère de tutelle, projets et FIDA) afin de lever les goulots d'étranglement liés à la mise en œuvre des projets.</p> <p>Proactivité dans l'élaboration des dossiers d'acquisition et contacts avec la Banque Centrale (BRB) pour donner priorité aux partenaires du projet quant à l'accès aux devises</p>		
<p>Fragilité et sécurité</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Risque:</p> <p>Instabilité politique et défis liés à la gouvernance. Depuis l'indépendance, le Burundi a été jalonné de crises politiques et sécuritaires récurrentes qui ont empêché le pays de se mettre sur une trajectoire de développement durable.</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Dans le cadre de la réponse conjointe des projets sur financement FIDA au Burundi face à la pandémie du COVID-19 et aux intempéries, le PIPARV-B contribue à hauteur de 3 435 000 USD millions (30% de l'enveloppe totale).</p>		
<p>Risque:</p> <p>Environnement socio-économique peu propice à une croissance soutenue et durable. La croissance économique du Burundi est faible et volatile. Cette instabilité s'explique à la fois par des chocs d'offre et de demande. Les chocs d'offre ont pour origine la forte dépendance de l'économie à un secteur agricole utilisant des outils rudimentaires peu diversifiés, et dont la composante vivrière est faiblement commercialisée. Les phénomènes récurrents d'ordre climatique, les pathologies et la crise sanitaire de la COVID-19 impactent les conditions de vie des populations dont la résilience s'affaiblit.</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Reprise du dialogue et du réengagement avec la communauté internationale à la faveur du changement à la magistrature suprême, ce qui permettrait à terme la reprise du dialogue politique.</p>		
<p>Risque:</p> <p>Faiblesse du secteur agricole, pierre angulaire de l'économie burundaise. Le secteur agricole reste le pilier central de l'économie burundaise dans la mesure où il occupe près de 90 % de la population et représente plus de 80 % des recettes d'exportation. Malheureusement, face à une pression démographique galopante, la productivité de ce secteur reste faible et ne s'améliore véritablement pas depuis l'indépendance. Les mauvaises performances de ce secteur sont la principale cause de la stagnation du PIB par habitant. Les cultures vivrières sont à la fois un moyen de subsistance et de survie pour les populations. Tout en demeurant le principal pourvoyeur d'emplois, plus de 90 % des emplois dans ce secteur sont dans l'informel et précaires.</p>	<p>Élevé</p>	<p>Substantiel</p>

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Soutien du Gouvernement et des PTF du Burundi à une société civile forte et une presse forte et libre et responsable en vue de lever les inquiétudes autour de la liberté d'expression et du traitement égal devant la loi.</p>		
<p>Risque:</p> <p>La question foncière au Burundi se caractérise par des exploitations de très petite taille (0.5 ha) très fragmentée, dans un contexte de saturation des terres cultivables et de perte de fertilité en lien avec l'érosion. Le système traditionnel exclut les femmes de l'héritage.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>A l'exception du PAIFAR-B, tous les projets du FIDA ont un volet d'appui à l'enregistrement foncier aux populations locales, notamment les plus vulnérables (jeunes, Batwa et les femmes). Le PAIFAR-B quant à lui appuie ses groupes cibles sur l'accès au crédit une fois que les questions foncières sont prises en charge par les projets techniques.</p>		
Stratégies et politiques sectorielles	Substantiel	Moyen
Alignement des politiques	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le projet PAIFAR-B s'aligne aux deux objectifs stratégiques 1 et 2 du cadre stratégique du FIDA 2016-2025, respectivement, 'renforcer les capacités productives des populations rurales' et 'accroître les avantages que les populations rurales tirent de leur intégration au marché'. En effet, grâce au développement des produits financiers notamment, les crédits à la production (riz et lait) et à l'amélioration de l'inclusion financière mais aussi par l'accès à de crédits pour le financement d'équipement, les producteurs ciblés pourront augmenter leur production par un accès accru aux intrants.</p> <p>Le risque à ce niveau est la faible prise en compte de la stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) par les acteurs de la finance rurale du Burundi. Le Gouvernement a pris des mesures pour faciliter le financement du monde agricole rural. C'est notamment le plafonnement du taux d'intérêt fixé à 8% dégressif. Il y a un risque que cette mesure d'amélioration de l'accès des populations cibles au crédit ne soit pas appliquée par les Institutions de microfinances (IMF) et autres institutions de financement. Ce taux ne correspond pas à la réalité du marché financier local dont les taux avoisinent 20%. Les IMF hésitent à distribuer des crédits avec des taux différents dans une même zone d'action. Cela entraîne une consommation limitée des fonds du projet dédiés au fonds de refinancement des Institutions de microfinance. Quand bien même ces fonds du projet seraient utilisés, il sera difficile de continuer à appliquer ces taux préférentiels en l'absence des fonds du projet</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sensibiliser la Banque Centrale pour surveiller et évaluer régulièrement les choix politiques relatifs aux mesures favorisant l'inclusion financière au niveau macro principalement sans oublier les autres niveaux (mésos et micro).</p>		
Élaboration et mise en œuvre des politiques	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>La stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF) est le document de référence et d'orientation de tous les acteurs de la microfinance. La SNIF s'achève en 2020. Cette stratégie décline les actions à conduire selon la perspective de développement des filières d'une part, et selon l'appui aux groupes vulnérables, d'autre part. Le plan d'actions intégré dans la SNIF actuelle n'a pas pu être mis en œuvre faute de ressources.</p> <p>Tout comme le secteur de la microfinance, le service de la microfinance de la BRB est encore une entité relativement « jeune » qui nécessite d'être accompagné pour exercer pleinement ses fonctions de supervision et de contrôle des Etablissements de microfinance (EMF). Il s'agit là d'un enjeu majeur pour la pérennité du secteur de la microfinance et pour tout projet d'appui à l'inclusion financière.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1) Il est important que le projet appuie à la mise à jour de la SNIF pour prendre en compte les dernières évolutions (2015-2020), en tirer des enseignements et, le cas échéant, en redéfinir les orientations.</p> <p>2) Le projet appuie le renforcement des capacités du service de la Banque Centrale (BRB), du Réseau des Institutions de Microfinance (RIM) et des IMF partenaires.</p> <p>3) Le projet mettra à disposition les ressources pour appuyer l'application du plan d'action dérogé de la mise à jour de la SNIF.</p>		
Contexte environnemental et climatique	Substantiel	Moyen
<i>Vulnérabilité du projet aux conditions environnementales</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>
<p>Risque:</p> <p>Ces dernières années, un effectif important des populations est affecté par les aléas climatiques : des habitations ont été endommagées ou complètement détruites par les intempéries, des centaines d'hectares de culture inondés, des salles de classe endommagées, affectant des milliers d'écoliers dont la scolarité a dû être interrompue durant plusieurs semaines. En plus de leurs habitations, ces ménages ont souvent perdu leurs sources de revenus, le matériel scolaire des enfants, leurs articles ménagers essentiels et documents d'état civil. Tout comme les ménages en déplacement, les familles affectées par les catastrophes naturelles cherchent refuge chez leurs voisins. Par manque de place, elles sont bien souvent séparées la nuit, les parents dormant dans une maison et les enfants dans une autre. Dans ce cas de figure, ces derniers sont fortement exposés à des risques de protection, y compris de violences basées sur le genre (VBG). Au-delà des pertes matérielles et de l'impact psychologique sur les personnes affectées, les aléas climatiques exacerbent les risques d'épidémies, d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les systèmes de surveillance et d'alerte précoce en sécurité alimentaire et nutritionnelle. • Associer les alertes précoces aux mécanismes d'intervention rapide. • Intensifier la préparation aux chocs climatiques en prenant en compte la saisonnalité. • Gérer les risques climatiques et renforcer la résilience des individus et des communautés : ex. plantes indigènes qui résistent davantage au stress hydrique. • Mener des activités de plaidoyer et définir des politiques de résilience au changement climatique. • Réduire l'empreinte carbone. 		
<i>Vulnérabilité du projet aux impacts des changements climatiques</i>	<i>Substantiel</i>	<i>Moyen</i>

<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Populations cibles dont les activités financées sont tributaires des conditions climatiques qui peuvent conduire à la destruction des champs (riziculteurs par exemple). - Etude d'impact environnemental non réalisée, les établissements de microfinance n'intégrant pas les risques liés aux changements climatiques dans l'octroi des crédits 	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration des politiques de sauvegardes environnementales et des mesures d'atténuation dans les financements des populations cibles par les établissements financiers. - Sensibilisation des IMF partenaires du projet, de la BRB et des autorités gouvernementales pour la mise en place et l'application des mesures de sauvegardes environnementales dans les mécanismes de financement. 		
Portée du projet	Moyen	Faible
Pertinence du projet	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le risque lié à la pertinence du projet est principalement que le Gouvernement et autres parties prenante ne considère pas l'accès au crédit comme un priorité pour le développement du secteur agricole au Burundi. Cependant, suite aux études effectuées lors de la conception, et de l'évolution des besoins des coopératives et petits producteurs, cela reste peu probable.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - élargir la voie permettant de combler progressivement les écarts entre la demande des populations rurales et l'offre des IMF tant quantitativement que qualitativement, - amener les IMF à offrir une gamme plus complète de services financiers et non financiers adaptés aux besoins des ruraux et d'étendre leur portée dans le monde rural de manière pérenne, - appuyer le développement des coopératives que les projets techniques du FIDA ont contribué à faire émerger comme acteurs clés des chaînes de valeurs et compléter le travail mené par les projets techniques du FIDA pour transformer progressivement les coopératives en interlocuteurs fiables et crédibles (car gérées professionnellement) vis-à-vis des IMF, des banques et des autres acteurs de la chaîne de valeurs en visant la transformation des coopératives en véritables opérateurs économiques, - Les missions de supervisions d'appui à la mise en œuvre, la RMP et le dialogue continu du FIDA avec le gouvernement, l'équipe du projet et les bénéficiaires permettent de s'assurer que le projet peut s'adapter en cas de changement de priorités. - renforcer la gouvernance des coopératives (appropriation des coopératives par leurs membres) et améliorer leur statut juridique. 		
Solidité technique	Faible	Faible
<p>Risque:</p> <p>Risque 1. Le secteur de la microfinance est relativement jeune au Burundi ce qui explique le faiblesse des compétences dans le domaine Risque 2. La faiblesse de la mise en œuvre des politiques en vigueur</p>	Faible	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le PAIFAR-B a tout un volet de renforcement des capacités des différents acteurs du projet. La composante 1 qui contribue à l'opérationnalisation de la stratégie d'inclusion financière a pour objectif de promouvoir un environnement favorable à une réelle inclusion financière des populations rurales cibles. Sa 1ere et sa 3eme sous-composantes porte respectivement sur le i) l'actualisation de la Stratégie Nationale d'Inclusion Financière par une participation active du PAIFAR-B dans les différentes évaluations prévues (à mi-parcours et finale) et dans sa mise à jour qui inclura désormais une politique et des recommandations pour la sauvegarde environnementale dans la microfinance et ii) sur le renforcement des capacités des autres acteurs clés (RIM, UFCP/UFCR et Ministères directement impliqués dans la mise en oeuvre du projet) en vue d'assurer une inclusion financière efficace. u personnel des EMF, notamment, autour des thèmes de la méthodologie de création des GCS et des services financiers y relatifs, de la gestion des risques.</p>		
<p>Capacités institutionnelles d'exécution et de viabilité</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Modalités d'exécution</p>	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Risque:</p> <p>La structure organisationnelle comprendra trois niveaux de responsabilités : (i) un niveau de pilotage (MINEAGRIE et MINISTERE AYANT LES FINANCES DANS SES ATTRIBUTIONS); (ii) un niveau de planification, de coordination et de gestion opérationnelle des interventions du projet (Comité Technique de Pilotage /UFCP) ; et (iii) un niveau d'exécution des activités sur le terrain, en partenariat avec les services techniques déconcentrés du MINEAGRIE, en collaboration avec les collectivités territoriales, et les prestataires de services spécialisés. Le diagnostic institutionnel et organisationnel du MINEAGRIE conduite par le FIDA et la FAO qui a eu lieu de la mi-mai à la mi-juillet 2019, a révélé entre autres des insuffisances en matière de planification sectorielle et du suivi-évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible coordination sectorielle - Manque de guide méthodologique de planification - Cadre de concertation sectorielle non fonctionnel - Manque d'un cadre de suivi-évaluation - Planification sectorielle faiblement coordonnée - Faible articulation avec les projets - Personnel instable, insuffisant, peu motivé, peu qualifié et mal réparti - Sous-équipement généralisé - Insuffisance de ressources financières - Impression du vide autour du Ministre 	<p>Substantiel</p>	<p>Moyen</p>
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Seul le FIDA ne peut pas avoir suffisamment de ressources pour remédier aux multiples insuffisances relevées au niveau du MINEAGRIE qui exerce la tutelle du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactiver le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR) comme cadre de concertation afin de veiller à l'harmonisation des interventions sur la base d'outils adaptés comme la cartographie (mapping) des interventions entre autres. - Aligner le cadre des dépenses à moyen terme (CDMT) sur les programmes du PNIA et les activités du MINEAGRIE et constituer une équipe sectorielle d'élaboration du CDMT incluant toutes les structures qui gèrent les ressources. - Solliciter une assistance technique au MINEAGRIE pour appuyer le Cabinet du Ministre et les Directions Générales, notamment la Direction Générale de la Planification Environnementale, de l'Agriculture et de l'Elevage pour renforcer les capacités de planification, de programmation et de suivi-évaluation. 		
<p>Suivi-évaluation des dispositifs</p>	<p>Moyen</p>	<p>Faible</p>

<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau ministériel, le système de suivi-évaluation n'a pas été élaboré pour suivre la mise en œuvre et l'élaboration des mesures de performance du programme national d'investissement agricole (PNIA). - Au niveau des projets et programmes FIDA, le système de suivi-évaluation automatisé décentralisé (SEAD) adopté depuis 2016 permet le stockage des données et génère automatiquement les tableaux synthèses pour les principaux indicateurs du projet. Les données sont recueillies et saisies dans la base de données au niveau des bureaux provinciaux de l'environnement, de l'agriculture et de l'élevage (BPEAE) et des prestataires. Elles sont ensuite centralisées, analysées et interprétées par les RSE des UFCR avant leur transmission aux cellules de suivi-évaluation des projets et programmes. Les indicateurs SMRO ont été intégrés dans le SEAD et les données sont désagrégées par genre. Des imperfections subsistent et nécessitent des corrections et certains BPEAE n'ont toujours pas de connexion internet. 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau ministériel : Mettre en place un système de suivi-évaluation et de gestion axée sur les résultats avec des indicateurs bien définis dans le cadre de résultats, avec un cadre de résultats articulé sur le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA). - Au niveau des projets : organiser un atelier d'évaluation du SEAD en vue d'identifier les pistes d'amélioration, - Transférer progressivement le SEAD au Ministère de tutelle pour la centralisation des données du secteur agricole, - Doter les BPEAE d'une connexion internet stable. 		
Gestion financière du projet	Substantiel	Moyen
Organisation et dotation en personnel du projet	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le service financier est composé à cette date par 3 unités : la RAF, le comptable (recruté en septembre 2022) et l'Assistante Comptable.</p> <p>Le Comptable recruté n'a pas d'expériences en comptabilité de projet et sur les procédures du FIDA comme requis par les termes de référence approuvé par le FIDA du 25 juillet 2021.</p> <p>Le Projet n'a pas mis en place un suivi formel des faiblesses constatées et des observations formulées à la suite de l'évaluation des performances du personnel.</p> <p>Le personnel financier est informé de l'adresse anticorruption@ifad.org où chacun signaler une alerte sur le fonctionnement du Projet.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>1-1 Suivre la performance du nouveau comptable durant la période d'essai et soumettre au FIDA une fiche d'évaluation.</p> <p>1.2 Instaurer un suivi formel de la mise en œuvre des observations et recommandations formulées à la suite de l'évaluation des performances du personnel.</p> <p>1.3 Organiser une formation sur la politique anticorruption du FIDA et sur les mécanismes de signalement et de protection des lanceurs d'alerte pour le personnel du Projet, les administrations centrales et locales et les partenaires de mises en œuvre.</p>		
Budgétisation du projet	Substantiel	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Le Projet n'effectue pas une révision suffisante du Budget en cours de mise en œuvre pour l'adapter au contexte de mise en œuvre.</p> <p>Le budget des dépenses de la part du Don du FIDA a été exécuté :</p> <p>i) à 4 % sur 5,6 millions USD au 30 septembre 2022 et</p> <p>ii) à 50 % pour l'année 2021/2022 (au 30 juin 2022), soit 1,3 sur 4,6 millions USD.</p> <p>Le PTBA 2022/2023 a été soumis au FIDA pour le 30 avril 2022, soit dans le délai.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>2.1 Adapter le budget des recettes à mobiliser sur les capacités réalistes d'exécution du budget des dépenses.</p> <p>2.2 Tel que prévu par la section 4.2 du Manuel de Gestion Financière, la RAF doit préparer des Tableaux de bord trimestriels pour le suivi analytique et budgétaire par service à transmettre aux Responsables des services techniques pour analyse et commentaire.</p>		
<p>Flux de fonds et procédures de décaissement du projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Malgré un engagement reçu en juin 2022 du PNSADRID de rembourser en réponse à une relance, le PAIFAR ne s'est pas encore fait rembourser un montant de 5,3 millions BIF (soit 2.884 USD) représentant la quote part du PNSADRID de dépenses partagées d'une mission à l'étranger, comme recommandé par le rapport d'audit 2019/2020.</p> <p>Le PAIFAR n'a pas encore constaté dans ses registres comptables les contributions domestiques en nature des bénéficiaires (prévues pour 2,1 millions USD), car il est en train d'élaborer une note d'application définissant les modalités de calcul et de validation.</p> <p>L'État de rapprochement du compte désigné au 30/9/2022 présente un suspens représentant des sommes payés mais n'ayant pas encore été demandés en DRF pour 95,629 USD.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>3.1 Continuer de relancer le PNSADRID pour qu'il rembourse un montant de 5,3 millions BIF (soit 2.884 USD) représentant la quote part de ce dernier de dépenses partagées d'une mission à l'étranger, comme recommandé par le rapport d'audit 2019/2020.</p> <p>3.2 Finaliser la note d'application définissant les modalités de calcul et de validation des contributions domestiques en nature puis obtenir l'avis favorable du FIDA.</p> <p>3.3 Préparer la liste des sommes de 95,629 USD payées mais n'ayant pas encore été demandées en DRF inscrit dans le rapprochement du compte désigné au 30/9/2022).</p>		
<p>Contrôles internes du projet</p>	Élevé	Moyen

Risque:	Élevé	Moyen
<p>Les précédentes missions de supervision et la mission de revue à mi-parcours de novembre 2022 n'ont pas reçu toutes les documents justificatifs de toutes dépenses sélectionnées et revues.</p> <p>Sont indisponibles toutes les listes, en version physique et électronique, des bénéficiaires finaux ayant reçus les produits acquis en particulier : i) les transferts monétaires, ii) les actifs, iii) les prêts des IMF, représentent 62 % des fonds utilisés par le Projet hors les salaires et indemnités.</p> <p>Le carnet de bord ne présente pas le référence du code budgétaire de l'activité objet du déplacement du véhicule pour s'assurer que l'utilisation pour les activités du PAIFAR.</p> <p>Le Manuel est en cours de mise à jour et le Projet a reçu les observations du FIDA le 25 août 2022.</p>		
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>4.1 Soumettre au FIDA les documents justificatifs complémentaires non reçus par cette mission et les missions de supervision précédentes (sur la base de la situation arrêtée le 25 mai 2022) pour éviter que ces dépenses ne soient déclarées comme inéligibles.</p> <p>4.2 Renforcer la documentation financière et comptable de la situation des produits et des ressources du Projet destinés aux bénéficiaires finaux : Tenir un registre extra-comptable du stock de produits (intrants, matériels agricoles...) et des ressources financières (transferts monétaires, prêts des IMF...) destinés aux bénéficiaires finaux en distinguant les quantités remises aux bénéficiaires finaux et celles en attente de remises. Collecter et classer le document justificatif du stockage des produits qui seraient en attente de remise aux bénéficiaires.</p> <p>4.3 Renforcer la gestion financière des contrats : - Assurer que le contrat intègre les observations du FIDA dans les Avis de non objection avant d'enregistrer le contrat dans le logiciel. - Assurer que l'équipe du Projet et le tiers cocontractant (fournisseur, prestataire ou partenaire de mise en œuvre) comprennent les critères de paiement de la même manière. - Documenter les contrôles financiers effectués sur le respect des critères de paiement prévus dans le contrat avant chaque paiement.</p> <p>4.4 Documenter par les services techniques la situation (distribuée ou non) des produits destinés aux bénéficiaires finaux : Collecter et classer, par les services techniques, toutes les listes, en version physique et électronique, des bénéficiaires finaux ayant reçus des produits, en particulier : a) les transferts monétaires, b) les actifs, c) les prêts des IMF</p> <p>4.5 Finaliser la mise à jour du Manuel des procédures de gestion administrative, comptable et financière en tenant compte des observations du FIDA du 25 août 2022</p> <p>4.6 Continuer de renforcer la supervision de l'utilisation des véhicules : 1) Compléter les données à renseigner sur le carnet de bord pour chaque mouvement (déplacement) du véhicule avec le code dans le PTBA de l'activité concernée par le mouvement. 2) Indiquer les contrôles effectués et signer le rapport de suivi de l'utilisation de chaque véhicule et des coûts associés établi désormais chaque mois.</p>		
Information comptable et financière du projet	Moyen	Faible

<p>Risque:</p> <p>La comptabilité est tenue en partie double avec le logiciel TOMPRO suivant le plan comptable National, édition 2012 et suivant les directives du FIDA notamment en matière d'audit et d'information financière.</p> <p>Le suivi d'exécution budgétaire est sorti automatiquement avec le logiciel.</p> <p>Le logiciel permet de produire des états financiers automatiquement.</p> <p>Il existe un manuel des gestion administrative et financière qui définit clairement le rôle de chacun.</p> <p>Le Comptable recruté n'a pas d'expériences en comptabilité de projet et sur les procédures du FIDA comme requis par les termes de référence approuvé par le FIDA du 25 juillet 2021.</p> <p>Le rapport financier du trimestre finissant le 31 mars 2022 a été soumis dans le délai.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>5.1 Recruter des consultants Assistants comptables expérimentés sur la durée de la période d'essai du comptable.</p>		
<p>Audit externe du projet</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <p>Le dossier d'audit 2020/2021 a été reçu par le FIDA le 29 décembre 2021, soit dans les délais. Cependant il n'inclut pas un « rapport sur les constatations factuelles », requis par la section 5 des termes de référence TDR (annexé au contrat d'audit n°3/S/20212022 de septembre 2021). De plus, les états financiers audités ne comprennent pas un État du compte désigné et rapprochement et les autres états ne sont pas présentés suivant le format requis par le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets – Mars 2021.</p>	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>6.1 Soumettre à l'auditeur des états financiers annuels à auditer tel que requis par le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets – Mars 2021.</p> <p>6.2 S'assurer que l'auditeur soumet les rapports d'audit prévus par les termes de référence.</p>		
<p>Passation des marchés relatifs au projet</p>	Substantiel	Moyen
<p>Cadre juridique et réglementaire</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un code national de passation des marchés promulgué en janvier 2018 et mis en place avec l'appui de la Banque Mondiale. Des textes d'application (ordonnances et circulaires) sont pris régulièrement. Il n'y a pas de manuel du Gouvernement de passation des marchés, les projets appliquent le manuel de gestion du projet et le manuel du FIDA. - Absence de documents types de passation des marchés (DAO /DP, Rapports types d'évaluation, ...), ce qui multiplie les risques d'erreurs, les vérifications et la disparité des dossiers parce que ces documents changent très souvent. - Absence d'évaluation récente PEFA ; mais pour les méthodes de passation des marchés la valeur du besoin est estimée préalablement au lancement du marché et ce montant permet de déterminer la procédure de passation de marchés adéquate selon les seuils établis pour les appels d'offres. Toutefois, l'application n'est pas rigoureuse parce que les instances de contrôles et de régulation peuvent parfois être incapables, parfois complaisantes pour faire respecter les textes. - Accès du public aux informations sur la passation des marchés est garanti 	Moyen	Faible

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les autorités politiques sur la nécessité d'appliquer les textes assez bien élaborés pour assurer une bonne gestion de la passation des marchés et tirer le meilleur parti des ressources disponibles. - Utiliser les nouveaux documents types de passation des marchés du FIDA en attendant que le CMP et le manuel en vigueur du FIDA prennent en compte les prestations des consultants individuels (le nouveau manuel sera lancé bientôt). 		
<p>Responsabilité et transparence</p>	Élevé	Substantiel
<p>Risque:</p> <p>Le CMP prévoit deux types de recours progressifs : le recours gracieux où les fournisseurs lésés adressent leurs plaintes à la PRMP (personne responsable des marchés qui est le Coordonnateur pour le cas des projets) et puis à l'ARMP (autorité de régulation des marchés publics), s'ils ne sont pas satisfaits de la réponse de la PRMP.</p> <p>Le Burundi a eu un score 19 points sur 100 à l'indice de perception de la corruption 2019 publié par Transparency International. Il est classé 165/180. Les organes et les outils de répression et de lutte contre la corruption existent mais l'opinion et les ONG estiment que ces organes fonctionnent de façon partielle et sélective pour réprimer les délinquants. La société civile et certains médias qui jouaient le rôle de lanceurs d'alerte ont été forcés de fermer depuis la crise socio-politique de 2015.</p>	Élevé	Substantiel
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les avis de non objection (ANO) du FIDA servent de garde-fou parce qu'il arrive que les décisions de l'ARMP soient en discordance avec les directives du FIDA ; - Encourager l'émergence de la volonté politique pour sévir contre la corruption - Au niveau des projets, le risque est atténué par les revues du FIDA, l'utilisation des nouveaux documents types de passation des marchés du FIDA, une relative autonomie (indépendance procédurale) du personnel des projets par rapport aux administrations centrales, l'existence d'une cellule d'audit interne au programme pays, et l'organisation d'un audit annuel externe. 		
<p>Capacités en matière de passation des marchés publics</p>	Moyen	Faible
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets ont des unités de passation des marchés, composées en général d'un (1) responsable de service et d'un assistant par projet. Les équipes techniques fournissent les spécifications techniques et participent aux Comités d'évaluation des offres /propositions. Tout le staff en charge de la passation des marchés a plus de 10 ans d'expérience. Les projets ne disposent pas toujours des capacités et des expertises nécessaires pour les évaluations et le suivi de l'exécution des contrats - Les rapports d'évaluation sont en général de bonne qualité au niveau du contenu. Mais les formats changent souvent. Actuellement chaque projet utilise un modèle propre emprunté soit à la BAD, la BM ou l'UE avec des adaptations pouvant comporter des erreurs ou des inexactitudes. - Les dossiers d'appels d'offres sont vendus juste pour récupérer les coûts de multiplication des DAO et autres documents annexes. La publication est faite sur le site web des projets et sur le site de l'ARMP mais pas encore dans les médias internationaux ou sur le site web DG Market des UN. 	Moyen	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se faire appuyer par des expertises nationales et/ou internationales pour des marchés pointus ou complexes ; - Finaliser le travail en cours de standardisation des documents de passation des marchés pour tous les projets FIDA au Burundi. - Avec la sortie prochaine des modèles FIDA, les projets pourront les adopter. - Renforcer les capacités des cadres des projets en charge de la passation des marchés et de l'évaluation des offres ; - Publier les appels d'offres internationaux dans les médias internationaux ou sur le site web DG Market des UN. 		
<p>Processus de passation des marchés publics</p>	Moyen	Moyen

<p>Risque:</p> <p>Les méthodes de passation des marchés des biens sont conformes aux directives du FIDA.</p> <p>Le CMP prévoit un nombre minimum de 5 devis pour la méthode de demande de cotation et prévoit 30 jours pour passer les marchés mais les projets exposent souvent ces délais impartis.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Article 128 du CMP : Les éclaircissements complémentaires sur le dossier d'appel d'offres sont sollicités auprès de l'Autorité contractante dix jours (10) calendriers au plus tard avant la date limite de dépôt des offres. Moyennant la réception de la demande introduite à cette échéance, les réponses doivent, dans ce cas, être envoyées et réceptionnées au plus tard cinq (5) jours calendriers avant la date limite de dépôt des offres. - Art. 129 du CMP : A défaut de fournir les éclaircissements demandés dans les délais ci-haut indiqués, l'ouverture des offres est reportée à une date qui permet à l'Autorité contractante de fournir des éclaircissements demandés dans le respect des cinq (5) jours calendriers ci-dessus précisés. - Les projets archivent les documents physiques mais n'appliquent pas encore l'archivage électronique. - Les processus et procédures de gestion des contrats ne sont pas encore formalisés. 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Respecter les délais de 30 jours impartis pour passer les marchés. - Recourir à des ressources externes ponctuelles pour pallier l'indisponibilité des cadres du projet pendant certaines périodes. - Classer systématiquement et régulièrement les dossiers de passation des marchés - Faire un archivage électronique des dossiers de passation des marchés. - Réviser les manuels des procédures pour intégrer formellement les procédures et processus d'administration des contrats 		
<p>Impact environnemental, social et climatique</p>	Moyen	Faible
<p>Conservation de la biodiversité</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) est le seul établissement financier disposant d'une politique de sauvegardes environnementales et sociales. Les autres acteurs financiers du Burundi (BRB, banques et IMF) ne sont pas encore sensibilisés à ces problématiques et, par conséquent, il n'existe pas de dispositions/règles pour empêcher/limiter le financement d'activités nuisibles à l'environnement. - Le financement des projets économiques des coopératives suit un processus de préparation de plan d'affaires mais la structure de ce plan d'affaires n'intègre pas une section sur l'évaluation de l'impact environnemental. - Risque lié à l'affectation des crédits aux activités sans tenir compte des sauvegardes environnementales et sociales ; - Absence des politiques de sauvegardes environnementales et sociales dans les pratiques des établissements financiers. 	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revue du manuel d'exécution technique du projet, pour y intégrer la dimension impact environnemental et social et envisager la préparation d'une notice environnementale sommaire, - Renforcement des capacités et sensibilisation sur l'importance des politiques de sauvegardes environnementales et sociales 		
<p>Efficiency des ressources et prévention de la pollution</p>	Moyen	Moyen

<p>Risque:</p> <p>La Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) est le seul établissement financier disposant d'une politique de sauvegardes environnementales et sociales. Les autres acteurs financiers du Burundi (BRB, banques et IMF) ne sont pas encore sensibilisés à ces problématiques et, par conséquent, il n'existe pas de dispositions/règles pour empêcher/limiter le financement d'activités nuisibles à l'environnement.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Le projet: i) doit prévoir un renforcement des capacités des institutions financières partenaires pour qu'elles puissent assurer le bon usage des fonds fournis par le FIDA ou ii) comme les institutions financières ont des capacités très faibles en matière de sauvegarde environnementale et sociale, le projet doit adjoindre à son mécanisme de suivi évaluation une capacité de suivi de l'octroi et de l'usage effectif des fonds qui puisse détecter et remédier aux financements ayant un impact social ou environnemental ou climatique significatif. Le projet bénéficie tout de même des sauvegardes mises en place par la BNDE, qui vont être actualisées pour les rendre conformes aux standards du FIDA. Les IMF recevant des fonds de la BNDE doivent les respecter.</p>		
Patrimoine culturel	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Ce risque est très faible voire inexistant pour un projet de finance inclusive</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Ce risque est très faible voire inexistant pour un projet de finance inclusive</p>		
Peuples autochtones	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Malgré les lois en matière de diversité ethnique, la population minoritaire autochtone Batwa du Burundi subit toujours l'indifférence du reste des populations du pays. La minorité et peuple indigène Batwa représente environ 5% des bénéficiaires du projet. Ce sont des populations désavantagées qu'il faut prendre en compte. Les Batwa sont principalement concernés par la sous-composante 2.3 qui s'adresse aux populations très vulnérables souvent en marge des actions de développement.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le ciblage de cette population très vulnérable dont les Batwa a été réalisé par le projet - Mener des actions spécifiques : activités génératrices de revenus comme le petit élevage (les porcins, chèvres, ...), les activités de réhabilitation et d'éducation nutritionnelle. 		
Conditions de travail	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les populations démunies, dont les femmes et les jeunes, constituent la main d'œuvre bon marché et force est de souligner qu'au Burundi beaucoup d'enfants issus des familles pauvres sont contraints d'abandonner l'école pour chercher du travail et secourir la famille. La pauvreté des familles est couplée à celle des enfants, d'après un rapport de l'UNICEF sur la pauvreté des enfants au Burundi. Ce qui impacte à coup sûr leur scolarisation et les oblige par conséquent à travailler dès leur jeune âge. Il est ressorti d'une enquête menée par l'ISTEEBU et l'UNICEF en 2014 sur le travail domestique des enfants dans les provinces de Rumonge, Gitega, Ngozi et Bujumbura Mairie que 19 031 enfants sont des travailleurs domestiques. Parmi eux, 13 239 sont des filles et 5 792 des garçons.</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser tous les ménages dont ceux des vulnérables en particulier à envoyer leurs enfants à l'école - Investir dans les enfants et soutenir les plus pauvres à améliorer leurs conditions de vie pour assurer une situation économique durable et équitable à l'avenir. 		
<p>Santé et sécurité communautaires</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le projet n'a pas d'activités de santé et de sécurité communautaire. Le projet appuie la population très vulnérable (5000 personnes de la zone du projet) essentiellement constituée de ménages : (i) sans terre vendant leur main d'œuvre pour survivre et ne pouvant pas accéder aux groupes de caution solidaire (ii) avec habitation en paille, sans tuile, de quelques mètres carrés, dans laquelle toute la famille est engloutie (certains ont été aidés par les églises à l'améliorer); (iii) chaque membre du ménage dispose d'au plus deux vêtements; et (iv) l'alimentation est limitée à environ un repas par jour (surtout lorsque le chef de ménage parvient à vendre sa main d'œuvre) mais la tendance générale est à l'extrême malnutrition pour les membres du ménage.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire participer ces ménages aux programmes FAN/FARN - Développer des activités génératrices de revenu rentables (commerce de produits de première nécessité, transformation de bananes, commerce de chèvre et brochettes de chèvre, commerce du haricot, restauration, etc.). 		
<p>Réinstallation et réinsertion économique des populations</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le projet ne va pas entraîner des déplacements de population. Dans la zone d'action du projet, il y a des déplacés intérieurs et des rapatriements volontaires des réfugiés. Ces mouvements de population fragilisent la résilience des communautés qui les accueillent.</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Prendre en compte ces populations de déplacés intérieurs et rapatriés lors du ciblage des bénéficiaires.</p>		
<p>Émissions de gaz à effet de serre</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Ce risque est très faible voire inexistant pour un projet de finance inclusive car il n'y pas d'activités financées par le projet qui dégagent des émissions à effets de serre</p>	Moyen	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Sans objet pour la raison évoquée plus haut</p>		
<p>Vulnérabilité des populations cibles et des écosystèmes aux fluctuations et aléas climatiques</p>	Moyen	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Les activités des populations cibles financées sont réalisées dans des conditions environnementales non favorables (riziculteurs dans bas-fonds mal aménagés et ne tenant pas toujours compte des aspects environnementaux).</p>	Moyen	Moyen

<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Comme les institutions financières ont des capacités très faibles en matière de sauvegarde environnementale et sociale, le projet doit adjoindre à son mécanisme de suivi évaluation une capacité de suivi de l'octroi et de l'usage effectif des fonds qui puisse détecter et remédier aux financements ayant un impact social ou environnemental ou climatique significatif. Le projet bénéficie tout de même des sauvegardes mises en place par la BNDE, qui vont être actualisées pour les rendre conformes aux standards du FIDA. Les IMF recevant des fonds de la BNDE doivent les respecter.</p>		
<p>Parties prenantes</p>	Moyen	Moyen
<p>Coordination/participation des parties prenantes</p>	Substantiel	Moyen
<p>Risque:</p> <p>Le PAIFAR-B est placé sous la tutelle du MINEAGRIE. Le cadre de coordination reste à améliorer pour que les différentes entités qui évoluent dans le secteur aient une meilleure convergence de vues et un partage des résultats, des acquis et des leçons, ce qui pourrait se faire à travers le cadre de dialogue qui est le Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural (GSADR). Ce groupe sectoriel dont la principale mission est de veiller à l'harmonisation, à l'alignement des interventions et à leur suivi rapproché ne fonctionne pas depuis 2015. Des termes de référence ont été proposés par le Bureau de représentation du FIDA aux fins de réactiver ce groupe, mais aucune avancée n'a encore été enregistrée.</p> <p>Au niveau des projets et programmes financés par les partenaires financiers, le cadre de coordination et de pilotage est plus opérationnel car les projets sont guidés par des procédures qui sont clairement définies dans les documents et les accords, avec des manuels de procédures administratives, financières et comptables, des manuels de passation de marchés et des manuels de suivi-évaluation. Des instances comme les comités stratégiques d'orientation, les comités techniques de pilotage, les unités de facilitation, les unités régionales de coordination et les unités d'appui sont fonctionnelles et interagissent avec les différentes parties prenantes des projets. Le Secrétaire Permanent et certains Directeurs généraux du MINEAGRIE sont en général Présidents des Comités de Pilotage, et les Directeurs Généraux sont membres de ces instances. Cette fonctionnalité au niveau des projets contraste malheureusement avec celle des structures pérennes de l'administration centrale, censées assurer la relève des projets pour pérenniser les acquis. Toutefois, les projets sont liés aux BPEAE par des conventions de collaboration dans la mise en œuvre des activités sur le terrain, mais cela ne suffit pas pour renforcer durablement les capacités des structures techniques déconcentrées.</p> <p>Au niveau des actions menées sur le terrain, l'examen de la cartographie des projets et programmes de tous les partenaires permet de se rendre compte qu'il y a une grande superposition des interventions aussi bien en termes de contenu, de couverture, qu'en terme de population cible, avec parfois des approches très différentes, ce qui pose un problème d'harmonisation.</p> <p>Il est prévu la mise en place dans le PNIA d'un comité multisectoriel national, provincial, communal et collinaire, chargé de planifier, exécuter, suivre et évaluer les actions du plan. Ce comité devrait comprendre certains départements ministériels et les partenaires au développement intervenant dans le secteur agricole.</p>	Substantiel	Moyen
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>(i) Améliorer la coordination des interventions au niveau du cabinet ministériel par la réactivation du groupe sectoriel agriculture et développement rural (GSADR) de concertation avec les partenaires au développement ;</p> <p>(ii) Renforcer les fonctions de planification, de suivi-évaluation et de statistiques agricoles à travers l'élaboration d'un système de suivi-évaluation performant ;</p> <p>(iii) Réaliser un recensement général de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et la mise en place d'un système permanent et intégré de statistiques agricoles et environnementales par et à l'intérieur du MINEAGRIE</p>		
<p>Doléances des parties prenantes</p>	Faible	Faible

<p>Risque:</p> <p>Les doléances des parties prenantes sont prises en compte lors des consultations dans la formulation des projets, le ciblage des bénéficiaires, lors des missions de supervisions, de revue à mi-parcours des projets.</p>	Faible	Faible
<p>Mesures d'atténuation:</p> <p>Les doléances liés aux conflits fonciers et autres sont régis par des instances telle que la plate-forme informelle mais reconnu au niveau national qui sert de cadre de concertation entre les organisations de la société civile (paysannes et ONGs) et les pouvoirs publics sur ce qui concerne le secteur agricole. C'est le Groupe de Plaidoyer Agricole (GPA) qui jouit d'une notoriété publique. Le GPA travaille de concert avec une autre plate-forme dénommée « Synergie Foncière » pour des questions en rapport avec la Sécurisation Foncière. Pour la médiation, ces plates-formes entrent en concertation avec les instances administratives concernées.</p>		